Saint Thomas d'Aquin Commentaire de la lettre de saint Paul à <u>Tite</u>

PROLOGUE

"Si le père de famille était averti de l'heure où le voleur doit venir,

Certainement il veillerait et ne laisserait pas percer sa maison."

(Luc, X, 39).

Par le père de famille on entend le chef spirituel d'une Eglise, à raison de trois devoirs que sa charge lui impose: engendrer des enfants par la foi, instruire pour le salut, veiller à la sûreté du troupeau.

Le premier, parce que de même que la vie corporelle se manifeste par l'âme, la vie spirituelle est produite par la foi (Habacuc, II, 4): "Le juste vivra de la foi." Et de même qu'on naît la vie de la chair par la vertu d'un principe extérieur, ainsi on est engendré à la vie de l'Esprit par l'infusion d'un principe spirituel, qui est la parole de Dieu (Matth., XII 19) et (I Corinth., IV, 15): "C'est moi qui vous ai engendré en Jésus-Christ par l'Évangile." Ensuite l'instruction (Ecclésiastique VII, 25): "Avez-vous des fils, instruisez-les bien;" (Isaïe XLVIII, 17): "Je sois le Seigneur votre Dieu, qui vous enseigne ce qui vous est utile, et qui vous gouverne par la voie dans laquelle vous marchez." Enfin la protection pour défendre (Deutéronome XXXII, 10): "Il a conduit son peuple par divers chemins, il l'a instruit et conservé comme la prunelle de son oeil." A chaque chef spirituel est, en effet, confié le soin de ses inférieurs (III Rois, XX, 30): "Gardez-moi cet homme, et s'il s'échappe votre vie répondra de la sienne."

Or, pour cette génération spirituelle, il faut la science (Osée, IV, 6): "Comme vous avez rejeté la science, je vous rejetterai aussi, pour que vous n'exerciez pas les fonctions de mon sacerdoce." C'est pourquoi il est dit: "Si le père de famille savait." En effet, il faut qu'il sache. Il faut de plus, outre l'instruction, que le chef spirituel ait la sollicitude (Rom., XII, 8): "Que celui qui est chargé de la conduite de ses frères le fasse avec sollicitude;" (Luc, II, 8): "Or, il y avait là aux environs des bergers qui passaient la nuit dans les champs; veillant tour à tour à la garde de leur troupeau." Mais pour garder et défendre le troupeau, il faut aussi la force (I Machab., III,

3): "Il est dit de Judas Macabées: Il se revêtit de la cuirasse comme un géant, il se couvrit de ses armes dans les combats, et son épée était la protection de tout le camp." Aussi est-il dit: "Et je ne laisserait pas percer sa maison," c'est-à-dire l'Eglise (I Timothée., III, 15): "Afin que vous sachiez comment vous devez vous conduire dans la de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant." L'Eglise est la maison de Dieu, elle est à lui, comme maître suprême les pasteurs sont comme ses serviteurs (Hébr., III, 15): "Pour Moïse, il a été fidèle dans toute la maison de Dieu, comme un serviteur pour annoncer tout ce qu'il lui était ordonné de dire." Mais Jésus-Christ comme Fils de Dieu a l'autorité sur sa maison.

Le voleur, c'est-à-dire l'hérétique perce cette maison (Abdias, 5): "Si des voleurs, si des brigands étaient entrés chez vous pendant la nuit, eussiez-vous gardé le silence?" L'hérétique est appelé voleur, parce qu'il s'achemine dans les ténèbres et vient en cachette. Le mot latin fur (voleur) vient d'un autre mot latin, furnus (four) lieu où règne l'obscurité. Ainsi marche l'hérétique avec ses doctrines ténébreuses (Prov., IX, 11): "Les eaux dérobées sont les plus douces, et le pain pris en cachette est plus agréable." C'est aussi à cause de son intention perverse, car il veut donner la mort (Jean, X, 10): "Le voleur ne vient que pour voler, pour égorger et pour perdre." Il est voleur à la manière dont il entre, car ce n'est point par la porte (1 Jean, IV, 3): "Tout esprit qui détruit Jésus-Christ n'est point de Dieu, et c'est là l'Antéchrist" Ainsi de ce qui vient d'être dit, se déduit convenablement le but de cette Epître, dans laquelle Paul instruit Tite des règles du gouvernement de l'Eglise. Voyons l'explication.

CHAPITRE I

Tite I, 1 à. 4: Salutations de l'Apôtre

SOMMAIRE. - Paul salue son cher Tite. Il rappelle d'abord comment il a reçu de Dieu sa charge d'apôtre par Jésus-Christ, qui est manifesté par la prédication de l'Evangile.

- 4. Paul, serviteur de Dieu et Apôtre de Jésus-Christ, pour instruire les élus de Dieu dans la foi et dans la connaissance de la vérité, qui est selon la piété,
- 2. Et qui donne l'espérance de la vie éternelle, que Dieu, qui ne peut mentir, a promise avant tous les siècles,
- 3. Ayant fait voir en son temps l'accomplissement de sa parole dans la prédication de l'Evangile, qui m'a été confié par l'ordonnance de Dieu notre Sauveur,

4. A Tite, son fils bien-aimé dans la foi qui nous est commune: que Dieu le Père et Jésus-Christ notre Sauveur vous donnent la grâce et la paix.

Cette Epître se divise en salutation et en traité épistolaire (verset 5): "C'est pour que régliez ces choses, etc."

I° Dans la première partie l'Apôtre désigne d'abord la personne qui salue. Il la fait connaître par son nom, quand il dit (verset 1): "Paul," terme qui marque l'humilité (I Cor., XV, 9): "Je suis le moindre des apôtres, etc."

II° Ensuite par sa condition, quand il ajoute (verset 1): "Serviteur de Dieu" (Psaume XV, 16): "Seigneur, je suis votre serviteur et le fils de votre servante."

On objecte cette parole de Jean (XV, 15): "Je ne vous appellerai plus désormais serviteurs, etc." Nous répondons que les saints sont appelés quelquefois serviteurs, quelquefois enfants de Dieu. Il y a, en effet, deux sortes da servitude L'une par la crainte, qui ne convient nullement à la filiation divine, mais lui est opposée (Rom., VIII, 15): "Vous n'avez point reçu l'esprit de servitude, qui vous retienne encore dans la crainte, mais vous avez reçu l'Esprit d'adoption des enfants, par lequel nous crions: Abba (non Père)." L'autre par l'amour, qui est la conséquence de cette filiation. La raison de cette distinction est que celui-là est libre, qui est cause par rapport à lui-même et opère ce qu'il veut; celui-là, au contraire, est esclave, qui n'est cause que sous l'impulsion d'un autre. Or, une triple cause peut concourir, comme principe, à l'acte que nous faisons, à savoir la cause finale, la cause formelle et la cause efficiente. Si le mobile est la cause finale, dans ce cas tous les saints sont les serviteurs de Dieu, parce qu'ils agissent pour lui (I Cor., X, 31): "Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez," quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu." C'est là l'oeuvre de l'amour qui a pour effet de nous faire rapporter à Dieu toutes nos actions. Si le mobile est la cause déterminante, qui est extrinsèque et non contraire, c'est la servitude de la crainte et celle des méchants. Si le mobile est la cause formelle, laquelle réside dans l'habitude qui incline; dans ce cas, les uns sont esclaves du péché, les autres esclaves de la justice, selon l'habitude qui les porte soit au mal, soit au bien.

III° Enfin Paul se désigne par son autorité, quand il dit (verset 1): "Et apôtre" (Luc., VI, 13): "Jésus-Christ choisit," c'est-à-dire, établit au-dessus de tous les fidèles," douze d'entre eux, qu'il appela aussi apôtres;" (Ephés., IV, 41): "Lui-même donc" donné à son Eglise quelques-uns pour être apôtres."

1° Et d'abord il fait connaître cette autorité par son auteur, quand il dit (verset 1): "De Jésus-Christ," car c'est par lui qu'il a été choisi (Galat., I, 1): "Paul, apôtre, non par les hommes, ni par un

homme, mais par Jésus-Christ, etc." Ensuite en ce qu'il n'annonçait rien autre chose que Jésus-Christ (II Corinth. IV, 5): I Car nous ne nous prêchons pas nous-mêmes, mais nous prêchons Jésus-Christ Notre-Seigneur, et quant à nous, nous sommes vos serviteurs par Jésus-Christ " Enfin, parce qu'il était l'ambassadeur de Jésus-Christ, par l'autorité duquel il agissait (II Corinth., V, 20): "Nous faisons donc la charge d'ambassadeur de Jésus-Christ." (Eph., VI, 20): "J'exerce, dans les chaînes où je suis, l'ambassade de Jésus-Christ" (II Corinth., II, 10): "Si j'use d'indulgence, j'en use à cause de vous, et en la personne de Jésus-Christ."

- 2° En second lieu, il la fait connaître par ses propriétés, car l'Apôtre est celui qui annonce une chose (Matth., XXVIII, 19): "Enseignez toutes les nations." Or, quiconque enseigne doit avoir et le fondement, et la perfection de la doctrine. La première appartient à tous; la seconde est nécessaire à ceux qui prêchent et qui enseignent. Et de même que, dans les autres sciences, on a les principes, on a ici les articles de foi qui sont manifestés à chaque fidèle, selon la lumière infuse qu'il a reçue: et ces articles sont les fondements de la foi," qui est la substance des choses que nous avons à espérer" (Hébr., XI, 1): "Voilà pourquoi l'Apôtre dit (verset 1): "Pour instruire les élus de Dieu dans la foi." Il faut "de plus la perfection de la doctrine," il ajoute donc (verset 1): "Et dans la connaissance de la vérité." Or, il y a deux sortes de connaissance de la vérité, à savoir la connaissance parfaite dans la patrie, c'est-àdire quand nous contempleront face à face, et la connaissance imparfaite par la foi, qui est dans les saints (Jean, VIII, 32): "Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres." De quelle vérité parle Paul? De la vérité (verset 1): "qui est selon la piété." La religion et la piété suivant Cicéron, sont des parties de la justice. Elles diffèrent en ceci, que la religion est le culte de Dieu. Mais Dieu étant et notre créateur, et notre père, nous lui devons pour cette raison, et le culte comme à notre créateur, et l'amour avec le culte comme à notre père. Voilà pourquoi la piété se prend quelquefois pour le culte de Dieu. (Job, XXVIII, 28): "La sagesse suprême, c'est la piété;" ou suivant notre version: "la sagesse souveraine, c'est de craindre le Seigneur."
- 3° Enfin, il dépeint son autorité par sa fin. Et d'abord il définit cette fin; ensuite il en explique la dignité (verset 2): "Que Dieu a promise, etc." Cette fin c'est l'espérance de la vie car bien que Moïse ait pu être appelé apôtre, parce qu'il a été envoyé de Dieu (Exode, IV, 12), toutefois ce ne fut point pour l'espérance de la vie éternelle, mais pour posséder la terre de l'Ethéen et de l'Amorrhéen. Paul, lui, est apôtre pour l'espérance de la vie éternelle (Jean, VI, 40): "Car la volonté de mon Père, qui m'a envoyé est que quiconque voit le Fils et croit en lui, ait la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour;" (I Pierre, I, 3): "Il nous a régénérés, par la résurrection de Jésus-Christ, pour nous donner une vive espérance;" (Rom., V, 2): "Nous nous glorifions dans l'espérance de prendre part à la gloire des enfants de Dieu."

La promesse, sur laquelle repose cette espérance, est assurée de deux manières. D'abord du côté de celui qui promet; c'est pourquoi l'Apôtre dit (verset 2): "Que Dieu qui ne peut mentir, a promise." Car Dieu est vérité, et le mensonge est l'opposé (Nomb., XXIII, 19): "Dieu n'est point comme l'homme capable de mentir." Ensuite, à raison du dessein de Dieu de l'accorder, ce qui fait dire à Paul (verset 2): "Avant tous les temps." Le siècle, suivant le philosophe, est la mesure de la durée des êtres; les temps séculaires sont les âges distincts suivant les diverses successions des choses. C'est comme s'il disait: avant que le temps qui se divise par successions, commençait d'exister. Mais comme le temps a pris fut commencement avec le monde, ce donc avant commencement du monde. Une autre version porte, éternels, c'està-dire anciens. Car l'Apôtre prend quelquefois dans ce sens le mot éternel'. Ou encore: éternels, non selon la vérité de choses, mais selon notre manière de nous les représenter. C'est avant tous ces temps que Dieu a fait cette promesse, parce que tous ces temps sont successif Promettre, c'est exprimer par la parole la volonté où l'on est de donner; or Dieu produit de toute éternité son verbe, en qui était arrêté que les saints posséderaient la vie éternelle (Ephés., I, 5): "Il nous a élus en Lui, avant la création du monde, par l'amour qu'il nous a porté." Cette espérance est de plus confirmée par la manifestation de la promesse. C'est pourquoi Paul dit (verset 3): "Ayant manifesté son Verbe en son temps, etc." Il fait connaître cette manifestation de trois manières. D'abord quant au temps. Il l'a donc manifesté quand il a arrêté que son Fils prendrait la nature humaine dans son incarnation. L'Apôtre dit donc (verset 3): "En son temps," c'est-à-dire au temps convenable, alors que l'homme était convaincu de son orgueil, principe de son péché. Ainsi le médecin convainc d'abord son malade, afin de le guérir plus sûrement. L'homme, en effet, s'énorgueillissait de sa science; or il a été convaincu de son ignorance, dans les temps qui ont précédé la Loi, pendant lesquels il s'est rendu coupable d'idolâtrie et de vices contre nature. Il s'énorgueillissait de ses vertus; or il a été convaincu des mêmes crimes, au temps de la Loi (Gal., IV, 4): "Mais lorsque le temps fut accompli, Dieu a envoyé son Fils formé d'une femme, et assujetti à la Loi pour racheter, etc." Ensuite il la fait connaître par le mode de manifestation, c'est-à-dire par la prédication extérieure et publique (Marc, XVI, 15): "Allez par tout le monde; prêchez l'Evangile à toute créature." C'est pourquoi il dit (verset 3): "Dans la prédication de l'Evangile" (I Corinth., IX, 17): "Je dispense seulement ce qui m'a été confié." Enfin par son auteur même, ce qui lui fait dire (verset 3): "Par l'ordonnance de Dieu notre Sauveur" (Matth., I, 21): "Ce sera lui qui sauvera son peuple de ses péchés;" (Actes IX, 15): "Cet homme est un instrument que j'ai choisi pour porter mon nom devant les Gentils."

II° La personne à qui s'adresse la salutation est indiquée par cette parole (verset 4): "ATite." Paul la désigne de trois manières: d'abord par son nom; ensuite par son affection; enfin par sa filiation spirituelle. Tite est donc son fils, par l'adoption et par la

foi, qui doit être commune, parce que tous doivent être du même sentiment. Voilà pourquoi il dit (verset 4): "A Tite, son fils bienaimé, dans la foi qui nous est commune." Cette foi est appelée aussi catholique, c'est-à-dire universelle. C'est delà qu'il est dit (Ephés., IIIV, 5): "Il n'y a qu'un seul Seigneur, une foi, un baptême, etc.

III° Les biens que l'Apôtre souhaite à son disciple sont: "La grâce et la paix." Souvent Paul les réunit, parce que le principe de tous les dons spirituels est la grâce, comme la paix en est la fin (Psaume CXLVII, 3): "Pour fin, il vous a donné la paix."

Tite I, 5 à 8: Etablir des prêtres

SOMMAIRE. - Paul recommande à Tite d'établir des prêtres dans chaque ville; il lui explique les vertus qu'ils doivent avoir.

- 5. Je vous ai laissé en Crète, afin que vous régliez tout ce qui reste à y régler, et que vous établissiez des apôtres en chaque ville, selon l'ordre que je vous en ai donné,
- 6. Choisissant celui qui sera irréprochable, qui n'aura épousé qu'une femme, dont les enfants seront fidèles, non accusés de débauche, ni désobéissants.
- 7. Car il faut que l'évêque soit irréprochable, comme étant le dispensateur de Dieu; qu'il ne soit ni altier, ni couard, ni sujet au vin, ni prompt à frapper, ni porté à un gain honteux:
- 8. Mais qu'il exerce l'hospitalité, qu'il soit affable, sobre, juste, saint, tempérant.

L'Apôtre arrive au sujet de son Epître. Comme il a été observé, son but est de prémunir l'Eglise contre les hérétique Premièrement donc il recommande à Tite d'apprendre aux autres à leur résister; secondement il lui apprend à leur résister lui-même (II, I): "Pour vous, instruisez d'une manière qui soit digne de la saine doctrine, etc." Il lui recommande d'établir des évêques, qui puissent tenir tête aux hérétiques; en second lieu, il montre la nécessité de cette recommandation (verset 10): "Parce qu'il y en a plusieurs surtout d'entre les juifs, etc." De plus, I° il expose cette mission qu'il confie à Tite d'établir un évêque, I1° il lui explique quelles doivent être les qualités des évêques, (verset 6): "Choisissant celui qui sera irréprochable, etc.;" il développe ce qu'il vient de dire (verset 7): "Car il faut que l'évêque soit irréprochable."

I° L'Apôtre ayant donc la mission de régler ce qui concernait l'Eglise des Gentils, et ne pouvant tout faire seul, dit à Tite: (verset 5): "Je vous ai laissé en Crète," c'est-à-dire dans l'île de ce nom,

afin de remplir à la place de l'Apôtre," dans l'Eglise de Crète," la charge pastorale (Prov., XVIII, 19): "Le frère aidé par son frère est comme une ville forte."

Quand Paul ajoute (verset 5): "Afin que vous régliez tout ce qui reste à régler," ne semble-t-il pas qu'il devait dire plutôt afin que vous complétiez?

Il faut répondre que la Glose supplée ainsi: Afin que ce que vous trouverez dans les méchants, vous le corrigiez, et ce qui manque dans les bons, vous l'ajoutiez (I Thessal., III, 10): "Afin que nous ajoutions ce qui peut manquer encore à votre foi." Ou bien encore il faut dire qu'il y a un péché d'omission si un péché de transgression; or l'un et l'autre ont besoin de correction. Mais dans ceux qui sont saints et parfaits comme le fut Tite, les transgressions n'étaient pas nombreuses; voilà pourquoi Paul ne dit pas " afin que vous corrigiez" les transgressions, mais "ce qui manque," c'est-àdire, les omissions.

(verset 5): "Et pour que vous établissiez des prêtres dans chaque ville, etc.," c'est-à-dire des évêques. C'est pourquoi il dit plus bas (verset 7): "Car il faut que l'évêque soit irréprochable." Paul se sert indifféremment des noms d'évêque et de prêtre. Ces paroles fournirent une occasion à un hérétique (Cet hérétique que saint Thomas ne nomme point, est le moine Aerius sectateur d'Arius) qui ambitionnait l'épiscopat, et ne put l'obtenir, de se séparer de ses frères et enseigner un grand nombre d'erreur Cet hérétique dit, entre autres choses fausses, que les évêques ne diffèrent en rien des prêtres, ce qui est formellement contre ce que dit Denys, dans son livre de la Hiérarchie. Si donc l'Apôtre se sert du même terme pour indiquer les uns et les autres, c'est à cause d'une sorte d'identité, car le prêtre prend aussi le nom d'ancien. Il parle aussi de cette manière parce qu'il appartient aux supérieurs d'établir un évêque, bien qu'il soit choisi par ceux qui le peuvent canoniquement. L'Apôtre dit aussi: "Afin que vous établissiez," non pas dans les moindres bourgades, mais "dans chaque ville," car de même que dans l'Etat, les princes n'habitent que dans les cités, ainsi doit-il en être des évêques dans le gouvernement spirituel (I Pierre, II, 9): "C'est l'ordre des prêtres-rois." Ils doivent de plus être vieillards (Ecclésiastique, X, 16): "Malheur à toi, terre dont le roi est un enfant: "Et entendez vieillards non seulement par l'âge, mais aussi par les moeurs (Nomb., XI, 16): "Assemblez-moi soixante-dix hommes des anciens d'Israël que vous saurez être les plus expérimentés et les plus propres à gouverner." Enfin il faut suivre les règles, les formes déterminées par l'Eglise. C'est pourquoi Paul dit (verset 5): "Selon l'ordre que je vous en ai donné," (Prov., III, 21): "Mon frère, ne cessez point d'avoir ces choses devant les yeux. Gardez la loi et le conseil."

II° Quand il dit ensuite (verset 6): "Choisissant celui qui sera irréprochable," Paul dépeint ceux qui doivent être choisis, en les

considérant sous le triple rapport, de leur personne, de leur femme et de leurs enfants.

I. A l'égard du premier, il dit (verset 6): "Choisissant celui qui sera irréprochable." Mais qui le sera? (I Jean, I, 8): "Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous séduisons nousmêmes, et la vérité n'est point en nous." Il faut dire, qu'autre chose est le crime, autre le péché. On appelle péché toute prévarication, soit grande, soit petite, soit cachée; le crime est quelque chose de grand, de diffamant (Psaume XIV, 4): "Seigneur, qui demeurera dans votre tabernacle?" Et le Psalmiste ajoute "Celui qui vit sans tache." Non pas toutefois que celui qui pèche mortellement après le baptême ne puisse être choisi, mais parce que celui qui doit être choisi, ne doit pas être noté d'infamie.

II. Du second, l'Apôtre dit (verset 6): "Qu'il n'ait épousé qu'une femme." Ce que les orientaux interprètent: Qu'il n'ait pas en même temps deux femmes, comme quelques-uns le font, assez fréquemment. Si c'était là le sens, cette recommandation de Paul eût été inutile, car d'après les lois romaines, il n'était pas permis à ceux à qui l'Apôtre écrivait d'avoir simultanément, même avant la foi, plusieurs femmes. De plus, dans la première Epître à Timothée (V, 9) il dit de la veuve: "Qu'elle n'ait eu qu'un mari;" et toutefois jamais il ne fut permis à une femme d'avoir simultanément plusieurs maris. L'Apôtre exige donc aussi de la veuve et dans le même sens que de l'évêque, qu'elle n'ait eu qu'un seul mari. Jérôme, il est vrai, dit qu'il est nécessaire que depuis son baptême, l'élu n'ait eu qu'une seule femme, et qu'il n'y a pas d'opposition, si avant son baptême, il en avait eu d'autres. Mais saint Augustin et saint Ambroise répondent que par le baptême tous les crimes sont effacés, mais que ce sacrement ne dissout point le mariage. Suivant ces livres, il faut donc dire, et avec plus de vérité, que le futur évêque ne doit avoir eu qu'une seule femme, et non pas plusieurs, soit qu'il les ait eues avant, soit qu'il les ait eues après son baptême. La raison de cette défense, suivant quelques auteurs, est que ce serait une marque d'incontinence, si le futur évêque avait eu plus d'une femme. Mais cette explication manque de vérité; car il n'y aurait pas d'obstacle si l'élu avait entretenu avec plusieurs femmes un commerce illégitime, bien que ce fût de l'incontinence au premier chef. Il y a, dans ce qui est marqué ici, une raison bien plus profonde, c'est que l'élu est lui-même dispensateur. Or le sacrement de mariage représente l'union de Jésus-Christ avec son Eglise; mais pour que le signe réponde à la chose signifiée, de même que Jésus-Christ est un et l'Eglise une, ceux qui sont élevés à l'épiscopat doivent être uns, ce qui n'aurait point lieu, si l'évêque avait eu plusieurs femmes. Dans l'ancienne loi, les patriarches étaient aussi la figure de cette union avec Jésus-Christ, non pas réalisée déjà, mais devant l'être; or l'Eglise devant se composer d'un grand nombre de peuples, ils n'avaient pas seulement une femme, mais plusieurs. C'était là ce que marquait la multitude de leurs femmes.

- III. Du troisième rapport, à savoir, à l'égard de leurs enfants, l'Apôtre ajoute (verset 6): "Dont les enfants seront fidèles, non accusés de débauches, etc." C'est que l'évêque est établi pour avoir l'oeil sur le troupeau, or celui qui est établi pour une charge, doit s'y être exercé, autrement le choix qu'on aurait fait de lui ne serait pas prudent. Mais il y a présomption que l'élu est bien exercé, s'il gouverne les autres avec rectitude. Comme l'évêque est établi pour trois choses, d'abord pour enseigner la foi (Saint Matth., XXVIII, 19): "Allez, instruisez toutes les nations," l'Apôtre dit (verset 6): "Donc les enfants sont fidèles." En second lieu, on exige de lui qu'il forme le peuple aux vertus (Ecclésiastique, VI, 25): "Avez-vous des fils, instruisez-les bien." Or les péchés qu'engendre la débauche sont ceux qui détournent le plus de la vertu (Ecclésiastique, XX, 7): "L'homme léger et imprudent n'observe point le temps. Saint Paul dit donc (verset 6): "Non accusés de débauche." Au premier livre des Rois (III, 12) Héli est condamné parce qu'il n'a pas corrigé ses fils livrés à ce désordre. Enfin il faut que l'évêque corrige les opiniâtres. L'Apôtre ajoute donc (verset 6): "Ni d'être sans soumission," c'est-à-dire, désobéissant (Ecclésiastique, XXX, 8): "Un cheval indompté devient intraitable, de même qu'un enfant laissé à sa volonté devient insolent."
- III° Quand Paul ajoute (verset '1): "Il faut que l'évêque soit irréprochable," il développe ce qu'il vient de dire; et d'abord ces paroles: "Sans crime;" ensuite il dit ce qu'on ne doit point trouver en lui (verset 7): "Qu'il ne soit point altier."
- I. La première règle, est qu'il doit dispenser les choses divines (Eccli, X, 2): "Tel est le juge d'un peuple, tels sont ses ministres;" (Psaume C, 6): "Je n'avais pour ministre que celui qui marchait dans une voie innocente."
- II. A. ces mots (verset 7): "Qu'il ne soit point altier," Paul indique ce qu'on ne doit point trouver dans l'évêque. Et d'abord de quels crimes il doit être pur; ensuite de quelles vertus il doit briller (verset 8): "Mais qu'il exerce l'hospitalité."
 - 1° Or parmi les péchés qu'on ne doit point trouver dans l'évêque, les uns tiennent à la chair, les autres à l'esprit. Paul ne parle point des premiers, parce que les évêques en doivent être complètement purs (Ephés., V, 3): "Qu'on entende pas seulement parler parmi vous, ni de fornication, ni de quelque impureté que ce soit, ni d'avarice, comme on ne doit point entendre parler parmi les saints." Il ne nomme que les vices spirituels, qui sont au nombre de cinq, dont deux ne se rencontrent point chez les prélats, à savoir l'envie qui est le péché des faibles (Job, V, 2): "L'envie ne tue que les petits;" or le prélat occupe le plus haut degré. Et la tristesse, parce que tout lui succède au gré des désirs. Mais on pourrait trouver en lui l'orgueil, parce qu'il est très haut placé, et la colère, et la cupidité, à l'occasion des biens temporels dont il est le dispensateur.

Du premier défaut, Paul dit (verset 7): "Qu'il ne soit point altier" (Psaume C, 5): "Je ne mangeais point avec ceux dont l'oeil était superbe, et le coeur insatiable; ' (Ecclésiastique XXXII, 4): "Vous a-t-on établi pour gouverner les autres? Ne vous en élevez pas: soyez parmi eux comme l'un d'entre eux." Du second, d'abord il condamne la colère, quand il dit (verset 7): "Ni colère;" ensuite ce qui peut provoquer la colère c'est-à-dire, le vin, en disant (verset 7): "Ni sujet au vin" (Prov., XXIII, 29): "Pour qui la rougeur et l'obscurcissement des yeux, sinon pour ceux qui passent le temps à boire le vin, etc." Enfin la suite de la colère, c'est-àdire, la violence. Il dit donc (verset 7): "Qu'il ne soit point prompt à frapper," c'est-à-dire, sans humanité (Isaïe L, 6): "J'ai abandonné mon corps à ceux qui me frappaient et mes jours à ceux qui me faisaient outrage." Ou encore: "Ni prompt à frapper," c'est-à-dire, ne blessant pas la conscience des autres par des mots dépravés (I Corinth., VIII, 12): "Blessant leur conscience qui est faible." Du troisième enfin, il dit: (verset 7): "Qu'il ne soit point porté à un gain honteux" (I Timoth., III, 8): "Qu'ils ne cherchent point un gain honteux;" (Sagesse XV, 12): "Ils se sont imaginé que notre vie n'est qu'un jeu qu'il n'y à d'occupation sérieuse dans la vie que d'amasser de l'argent, et qu'il faut acquérir des biens par toutes sortes de voies, même criminelles."

2° L'Apôtre indique ensuite les vertus dont l'évêque doit être orné. Et d'abord celles qui appartiennent à la conduite de la vie (verset 8): "Qu'il exerce l'hospitalité, qu'il soit doux, sobre, juste, saint, tempérant, etc." Ensuite celles qui ont rapport à la vérité de la doctrine (verset 9): "Qu'il soit fortement attaché aux vérités de la foi, etc." Le texte ne présente pas de difficulté.

TITE I, 9 à 13: Le rôle d'enseignement de l'évêque

SOMMAIRE. Paul explique ce que doit être l'évêque par rapport à la doctrine. Il découvre en même temps la corruption de faux docteurs, qui guidés par l'appât d'un gain honteux, suivent de leur côté, des doctrines pleines de dangers.

- 9. Qu'il soit fortement attaché aux vérités de la foi, telles qu'on les lui a enseignées, afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, et de convaincre ceux qui s'y opposent.
- 10. Car il y en a plusieurs et surtout d'entre les Juifs, qui ne veulent point se soumettre, qui s'occupent à conter des fables et qui séduisent les âmes.

- 11. Il faut fermer la bouche à ces personnes qui renversent les familles entières, enseignant, par un intérêt honteux, ce qu'on ne doit pas enseigner.
- 12. Un d'entre eux de cette île, dont ils se sont fait un prophète, a dit d'eux: Les Crétois sont toujours menteurs; ce sont de méchantes bêtes, qui n'aiment qu'à manger et à ne rien faire.

13. Ce témoignage est véritable...

- I° L'Apôtre, dans ce qui précède, a expliqué ce que doit être l'Evêque dans sa vie; il établit ici ce qu'il doit être dans sa doctrine. Et d'abord il exige de lui qu'il se livre à l'étude avec persévérance; en second lieu, il désigne la matière de ses études; enfin, il montre l'utilité qu'il doit en retirer.
- I. Sur le premier de ces points, il dit (verset 13): "Qu'il soit fortement attaché aux vérités de la foi." Celui qui s'attache à une chose, l'étreint avec force, et cette étreinte même est la conséquence de son affection. Il faut donc que l'évêque s'attache à la science par une sorte d'étreinte, c'est-à-dire avec la ferme adhésion de l'esprit et l'affection du coeur (Sagesse, VI, 14): "Elle (la sagesse) prévient ceux qui la désirent;" (Proverbes IV, 8): "Faites effort pour atteindre jusqu'à elle, et elle vous élèvera; elle deviendra votre gloire, lorsque vous l'aurez embrassée."
- II. L'objet des études ce ne doit point être de vaines fables, en ce qui a rapport aux choses du temps," mais la doctrine fidèle," véritable. (Psaume CXLIV, 13): "Le Seigneur est fidèle dans toutes ses paroles, et saint dans toutes ses oeuvres." Ou bien encore la doctrine fidèle, à savoir, de la foi dans laquelle il est nécessaire que l'évêque soit instruit. Or il en est qui s'appliquent pour deux motifs, à savoir seulement dans le but d'apprendre et de pratiquer ensuite; mais ceci ne suffit point à l'évêque; il faut de plus qu'il instruise les autres. Et voilà pourquoi Paul dit (verset 9): "Telles qu'on les lui a enseignées." Dans la première Epitre à Timothée (IV, 12) il est dit: "Que personne ne vous méprise à cause de votre jeunesse, mais rendez-vous l'exemple et le modèle des fidèles, dans les entretiens, dans la manière d'agir, etc."
- III. L'utilité de l'étude est le pouvoir de s'acquitter de sa charge. Or, la charge du prélat, est comme celle du pasteur (Jean, XXI, 17): "Paissez mes brebis." Le pasteur a deux offices à remplir: d'abord paître son troupeau (I Pierre, V, 2): "Paissez le troupeau de Dieu qui vous est confié;" ensuite éloigner à le loup. Ainsi l'évêque doit paître le troupeau par l'enseignement (Jérémie., III, 15): "Je vous donnerai des pasteurs selon mon coeur, et ils vous nourriront de la doctrine et de la science." C'est pourquoi Paul dit (verset 9): "Afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine." II ne dit point: afin qu'il exhorte, mais afin qu'il soit capable d'exhorter, ce qui arrive lorsqu'il a sous la main de quoi exhorter, quand il devient

nécessaire de le faire. Ce devoir est figuré (Exode, XXV, 14) par ces leviers qui étaient passés dans les anneaux de l'arche, et qui permettaient de le transporter (Luc, XXIV, 19): "C'était un prophète puissant en oeuvres et en paroles, devant Dieu et devant tout le peuple." L'Apôtre dit " Selon la saine doctrine," à savoir, dans laquelle l'erreur n'a produit aucune corruption (ci-après, II, 1): Mais pour vous instruisez d'une manière qui soit digne de la saine doctrine;" (I Thessal., II, 3): "Car nous ne vous avons point prêché une doctrine d'erreur ou d'impureté, etc." Il doit ensuite garder le troupeau contre les hérétiques; c'est pourquoi Paul dit (verset 9): "Et de convaincre ceux qui s'y opposent," c'est-à-dire de les convertir et cela par l'étude de la sainte Ecriture (II Timothée. III, 16): "Toute Ecriture qui est inspirée de Dieu est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger;" (Job V, 10): "Qu'il me reste au moins cette consolation que je n'ai jamais contredit en rien, malgré les douleurs dont il m'accablera, net ordonnances de Celui qui est saint." Or, suivant le philosophe, il appartient au sage, d'abord de ne mentir en rien sur ce qu'il sait ce qui se rapporte au premier de ces devoirs; et de pouvoir dévoiler celui qui ment, ce qui se rapporte au second.

II° Quand l'Apôtre dit ensuite (verset 10): "Car il y en a plusieurs, surtout d'entre les Juifs, etc.," il montre que les règles qu'il a données sont nécessaires: "en ce qui regarde les faux docteurs;" en ce qui regarde les mauvais auditeurs (verset 12): "Un d'entre ceux de cette île, etc."

- I. Sur le premier de ces points, premièrement il dépeint la condition des faux docteurs; secondement, la perversité de leur travail (verset 11): "Ils renversent les familles entières, etc."
 - 1° Il dépeint donc d'abord leur condition, et enseigne ensuite le remède qu'il faut employer contre eux. Or, il les dépeint de quatre manières. Premièrement," par leur nombre," quand il dit (verset 10): "Car il y en a plusieurs" (Ecclésiastique, I, 15) t " Le nombre des insensés est infini." Secondement, par le vice de leur désobéissance, quand il dit (verset 10): "Qui ne veulent point se soumettre, etc." ni à Dieu, ni à leurs supérieurs (Rom., I, 30): "Désobéissants à leurs pères et à leurs mères;" (I Rois, XV, 23) il est dit que "le péché de désobéissance est comme une idolâtrie." Troisièmement, par leurs vains discours (verset 10): "Ils s'occupent à conter des fables." Vains par rapport à eux-mêmes (Psaume XCIII, 11): "Le Seigneur connaît les pensées des hommes, il sait qu'elles sont vaines;" (Sag., XIII, 1): "Tous les hommes qui n'ont point la connaissance de Dieu, ne sont que vanité." Mais les hérétiques surtout sont vains et l'Apôtre l'ajoute quand il dit (verset 10): "Ils séduisent les âmes," à savoir par rapport à leurs inférieurs (II Timothée III, 13): "Mais les hommes méchants et les imposteurs se fortifieront de plus en plus dans le mal, etc." Quatrièmement, par le lieu d'où ils viennent (verset 10):

"Surtout d'entre les Juifs," parce qu'ils forçaient leurs frères à judaïser (Philipp., III, 2): "Gardez-vous des chiens, gardez-vous des mauvais ouvriers, gardez-vous des circoncis." 2 L'Apôtre indique le remède contre eux. Il ne faut point les tolérer, car ils corrompraient le peuple, et on l'imputerait au pasteur (Ezéch., X, 5): "Vous n'êtes point montés contre l'ennemi, et vous ne vous êtes point opposés comme un mur pour la maison d'Israël afin de tenir ferme dans le combat, etc." (II Timothée., IV, 2): "Reprenez, suppliez, menacez, sans vous lasser jamais de les tolérer et de les instruire." C'est ce qui fait dire à Paul (verset 11): "Il faut fermer la bouche à ces hommes, etc."

- 2° Quand il ajoute (verset 11): "Qui renversent les familles entières, etc.," il décrit l'occupation de ces faux docteurs, d'abord par le mal qu'ils font; ensuite par les erreurs qu'ils enseignent; enfin par le profit qu'ils convoitent. Le mal est (verset 11): "qu'ils renversent les familles entières." La doctrine catholique est, en effet, annoncée publiquement dans l'Eglise; les hérétiques n'enseignent qu'en cachette. Voilà pourquoi ils recherchent des lieux détournés (Proverbes IX, 17): "Les eaux dérobées sont les plus douces et le pain pris en cachette est le plus agréable." Aussi vont-ils de maison en maison, afin de séduire principalement les femmes (II Timothée., III 6): "De ce nombre sont ceux qui s'introduisent dans les maisons, et qui traînent à leur suite des femmes chargées de péchés." (verset 11): "Enseignant ce qu'on ne doit point enseigner, c'est-à-dire des choses vaines et inutiles, et ne cherchant point un profit spirituel, mais temporel. Voilà pourquoi l'Apôtre ajoute (verset 11): "Par un intérêt honteux," à savoir, un gain temporel, ou leur gloire propre (Sages., XV, 12): "Ils se sont imaginé que notre vie n'est qu'un jeu, et qu'il n'y a d'occupation sérieuse, dans la vie, que d'amasser de l'argent, et qu'il faut acquérir du bien par toutes sortes de voies, même criminelle"
- II. A ces mots (verset 12): "Un d'entre ceux de cette île '," il dépeint les auditeurs, qui étaient Crétois, et leur applique tout ce qui précède. Et d'abord il décrit leur condition; en second lieu il donne le remède (verset 13): "C'est pourquoi reprenez-les, etc." Sur la première partie, l'Apôtre décrit leur condition par un témoignage; secondement il le confirme.
 - 1° Il dit donc: Tels sont les docteurs; or les auditeurs ne sont pas moins faciles à séduire, suivant un témoignage d'un de leurs poètes, Épiménide, que Paul appelle ici leur prophète (verset 12): "Un d'entre ceux de cette île, dont ils se font un prophète." Remarquez que l'on donne le nom de prophète, à celui dont Dieu éclaire l'intelligence pour l'instruire de certaines choses qui sont au-dessus de la connaissance commune (Nomb., XXX, 6): "S'il se trouve

parmi vous un prophète du Seigneur, je lui apparaîtrai en vision, et je lui parlerai en songe." On appelle aussi prophète celui qui explique les prophéties dans le même esprit et de la même manière qu'elles ont été transmises. De même celui qui annonce quelque chose de prophétique. On peut donc proférer quelque chose de semblable, d'après une sorte d'instinct intérieur, et même sans user de sa propre intelligence (Jean, XI, 51): "Caïphe étant grand prêtre cette année-là, prophétisa." En effet, s'il prophétisa, ce fut coutre son intention, lui qui disait qu'il était plutôt de l'intérêt des Juifs que Jésus-Christ mourût, sous-entendez, de peur qu'il ne séduisît le peuple. Toutefois, Caïphe fut poussé par le Saint- Esprit à proférer ces paroles. Ce mode de prophétie se rencontre chez ceux qui prennent pour une sorte de présage, la première parole prononcée par tel ou tel, ce qui est aussi l'oeuvre des démons. L'Apôtre dit: "Leur prophète propre," parce qu'il dépeint ce qui est particulier aux Crétois. Quand il ajoute (verset 12): "'Les Crétois, etc.," il cite un témoignage, et les reprend de trois choses. D'abord de la corruption de la raison, lorsqu'il dit (verset 12): "Sont toujours menteurs" (Psaume V, 7): "Vous perdrez toutes les personnes qui profèrent le mensonge." Ensuite de la corruption de la faculté irascible (verset 12): "Ce sont de méchantes bêtes," c'est-à-dire ils sont cruels. Paul les appelle, "bêtes," comme on dirait des ravageurs, à cause de leur cruauté (Proverbes XXVIII, 15): "Un méchant prince est pour le peuple pauvre un lion rugissant et un ours affamé." L'Apôtre dit: "Méchantes" parce que, comme l'a remarqué le philosophe dans sa Politique, l'homme tant qu'il agit suivant la raison, est le meilleur des animaux; il est de tous le plus mauvais quand il se tourne à la malice, car s'il se laisse emporter à la cruauté, nul animal ne sera aussi cruel. C'est de là qu'on dit qu'un homme méchant est dix mille fois pire qu'une méchante bête. Ensuite de la corruption de la faculté concupiscible (verset 12): "Qui n'aiment qu'à manger et à ne rien faire," c'est-à-dire livrés à la paresse à cause de leur ventre, car les Crétois étaient gourmands, et ceux qui sont tels, cherchent le repos (Luc, X, 19): "Mon âme, tu as beaucoup de biens en réserve pour plusieurs années, repose-toi, mange, bois, fais bonne chère.":

2° L'Apôtre confirme ensuite ce témoignage (verset 13): "Ce témoignage qu'il rend d'eux est véritable." Nous comprenons par là, remarque la Glose, que le docteur formé par les saintes Écritures, reçoit le témoignage de la vérité, de quelque part qu'il vienne. C'est de là que l'Apôtre cite en plusieurs endroits des pas sages empruntés aux païens, comme (1 Corinth., XV, 33): "Les mauvais entretiens corrompent les bonnes moeurs;" (A cf., XVII, 28): "Car c'est en Lui que nous avons la vie, le mouvement et l'être." Ce n'est point que Paul approuve par là tout ce que les

païens disent, mais il choisit ce qui est bien, parce que le vrai, de quelque bouche qu'il sorte, appartient à l'Esprit-Saint, et il repousse ce qui est mal. C'est pour figurer ceci, qu'il est dit (Deutéronome XX, 14): "Que si quelqu'un voit, au nombre des prisonniers de guerre, une femme qui soit belle, il devra lui faire raser les cheveux et couper les ongles," c'est-à-dire retrancher les superfluités.

Tite I, IV, 13 à 16: La pureté de la nourriture

SOMMAIRE. - Paul veut qu'on reprenne les Crétois, afin qu'ils rentrent en euxmêmes Il explique quels sont ceux pour qui les aliments défendus par la Loi sont purs, pour qui ils sont impurs.

- 13 C'est pourquoi reprenez-les fortement, afin qu'ils conservent la pureté de la foi,
- 14. Et qu'ils ne s'arrêtent point à des fables judaïques et à des ordonnances de personnes qui se détournent de la vérité.
- 15. Or, tout est pur pour ceux qui sont purs, et rien n'est pur pour ceux qui sont impurs.
- 16. Ils font profession de connaître Dieu, mais ils le renoncent par leurs oeuvres, étant détestables et rebelles, et réprouvés à l'égard de toute bonnes oeuvres.

Après avoir dit quelle sorte de gens étaient les Crétois, Paul indique ici le remède: I° Il indique celui de la correction; II° il apporte la raison de ce qu'il a dit (verset 15): "Or, tout est pur pour ceux qui sont purs."

- I° Sur le premier de ces points: I. il engage Tite à reprendre les Crétois; II. il explique quelle doit être la fin de la correction (verset 13): "Afin qu'ils conservent la pureté de la foi;" III. Il indique le moyen légitime d'atteindre cette fin (verset 14): "Et qu'ils ne s'arrêtent point à des fables, etc."
- I. Il dit donc: Les Crétois sont de méchantes bêtes, à qui on ne doit que la verge et la correction; c'est pourquoi (verset 13), "reprenez-les fortement" (Proverbes VI, 23): "La réprimande qui retient dans la discipline est la source de la vie;" (Psaume LXVII, 31): "Réprimez ces bêtes sauvages qui habitent dans les roseaux."

On objecte qu'il est dit dans la II épître à Timothée, (I, 12): "En toute patience." Nous répondons qu'il y avait a deux motifs à la réprimande de l'Apôtre. Le premier du côté de ceux à qui elle s'adresse: les Crétois, en effet, étaient durs et entêtés, voilà pourquoi Paul ordonne de les reprendre durement. Il n'en était point ainsi des Ephésiens, dont Timothée était l'archevêque. Le

second du côté de ceux qui devaient faire la correction, car Tite était d'un caractère doux et porté à la mansuétude, Timothée au contraire était austère, aussi l'Apôtre l'exhorte à la patience.

II. Quand Paul dit ensuite (verset 13): "Afin qu'ils conservent la pureté de la foi, "il indique le but de la réprimande. Celui-là est sain, en qui l'on ne trouve aucune corruption. Pour être sain dans la foi, il faut donc que cette foi soit dans toute son intégrité. Or la foi des Crétois était viciée par les hérétiques (II Corinth. XI, 3): "j'appréhende qu'ainsi que le serpent séduisit Eve par ses artifices, vos esprits aussi ne se corrompent et ne dégénèrent de la simplicité qui est en Jésus-Christ; (Timoth., VI, 3): "Si quelqu'en enseigne une doctrine différente, et n'embrasse pas les saintes instructions de Notre Seigneur Jésus-Christ, etc."

III. La manière de parvenir à. la conservation de la foi, est d'éviter les erreurs des Juif C'est ce qui fait dire à Paul (verset 14): "Et qu'ils ne s'arrêtent point aux fables judaïques." Il y avait, en effet, dans la loi, deux sortes d'enseignements relatifs à la foi: les uns sur ce qu'il fallait croire, les autres sur certains préceptes religieux, qu'il fallait observer à l'égard du culte de Dieu. Ceux de la première espèce, l'Apôtre les appelle des fables; ceux de la seconde, des préceptes humains et non pas divins. Ne semble-t-il pas par là que l'Apôtre condamne l'Ancien Testament, comme le prétendent les Manichéens? Non, mais ce que dit Paul (verset 14): "A des fables," peut s'appliquer à leurs commentaires, en dehors de la loi, sur des choses qui ne sont que fabuleuses, comme le Talmud (I Timothée I, 4): "Et de ne point s'amuser à des fables et à des généalogies sans fin." Ou bien encore, la doctrine même qui fut autrefois vérité, entendue comme ils le font maintenant, n'est plus qu'une fable. Ce passage d'Isaïe, par exemple (verset 11 et 44): "Une vierge concevra," fut une vérité. Maintenant qu'ils prétendent que la Vierge n'a point encore conçu, cette parole est devenue une fable. Les préceptes des hommes peuvent aussi être entendus, non pas tels qu'ils sont dans la loi de Moïse, mais "les traditions des anciens." (Matth., XV, 2).

Ne faut-il donc pas obéir aux préceptes donnés par les hommes?

Il le faut sans doute, tant qu'ils ne détournent pas de la vérité de Dieu. Voilà pourquoi Paul ajoute (verset 14): "Et à des ordonnances de personnes, qui se détournent de la vérité." (II Timoth., IV, 4): "Et fermant l'oreille à la vérité, ils l'ouvriront à des fables. On lit quelque chose de semblable en Matthieu (XV, 9): "Et c'est en vain qu'ils m'honorent, puisqu'ils enseignent des maximes et des ordonnances humaines." On trouve encore la même chose en Marc (VII, 7). On peut encore dire que les préceptes qui sont donnés dans la loi de Dieu sont devenus des ordonnances humaine En effet, tant qu'on les garde comme signe de la vérité qui doit s'accomplir, ils sont les préceptes de Dieu, mais quand on persiste à

les observer après que notre corps est mort à la loi, ce ne sont plus que les ordonnances des hommes.

II° Quand Paul dit ensuite (verset 15): "Or tout est pur, pour celui qui est pur," il donne la raison spéciale de ce qu'il a dit, à savoir, qu'ils se détournent de la vérité, qu'ils ne s'arrêtent plus qu'à des fables et à des ordonnances humaines, ce qui doit principalement s'entendre du discernement des viandes, selon la loi que quelques-uns d'entre les faux apôtres prétendaient devoir être toujours observée. L'Apôtre établit donc comment les viandes doivent être considérées: I. par rapport aux bons; II. par rapport aux méchants (verset 15): "Rien n'est pur pour ceux qui sont impurs et infidèles."

I. Il dit donc (verset 14): "Qu'ils ne s'arrêtent point aux fables judaïques, à l'égard des viandes, parce que "tout," c'est-à-dire ce qui sert à la nourriture, "est pur pour ceux qui sont purs."

On dit: l'adultère est donc pur pour celui qui est pur. Il faut répondre que l'adultère ne saurait être tel, car par cela même que c'est un adultère, il souille." Ce qui est pur pour ceux qui sont purs," c'est ce qui de soi, ne rend pas impur.

On objecte encore ce qui est dit en Matthieu (XV, 11): "Ce qui entre dans la bouche n'est pas ce qui souille l'homme;" donc, tout ce qui n'entre pas dans la bouche est pur. Il y a ici une double objection. D'abord dans cette parole du Lévitique (XI, 26): "Un animal qui ne rumine point et qui n'a point la corne du pied fendue, doit être regardé comme immonde."

Nous répondrons avec Augustin, contre Fauste, qu'une chose peut être immonde, ou par sa nature, ou dans sa signification. Si le mot insensé par exemple, est pris tel qu'il est en soi, en tant qu'il est un mot, il n'a rien d'immonde, il est bon. Si au contraire on le prend dans sa signification, qui marque un défaut de sens, il n'est plus pur. Or les actes du peuple Juif étaient prophétiques: de là un porc, en tant qu'animal quelconque, n'est point immonde, mais il l'est en tant qu'il figure un homme plongé dans les voluptés. Maintenant que la vérité est venue, les figures cessent, et l'on peut user des aliments, d'après leur propre nature.

Une autre difficulté se présente. On lit dans les Actes (XV, 29) que les Apôtres ordonnèrent aux fidèles de s'abstenir du sang des animaux et des viandes suffoquées; il paraît dire que l'usage de ces viandes n'est point licite. Tout, par conséquent, n'est pas pur pour ceux qui ne sont pas purs.

Nous répondons que quelques-uns pensent que ce précepte doit être entendu à la lettre, et qu'il oblige, encore à cette heure, comme le pratiquent les Grecs et comme on l'a pratiqué autrefois chez les Latins. D'autres disent qu'il ne faut pas l'interpréter à la lettre, mais

dans un sens mystique, en sorte que par le sang on entende l'homicide, et par les viandes suffoquées l'oppression des pauvres. Cette interprétation n'est pas mauvaise, toutefois ce n'est point là toute la raison du précepte. Nous disons, nous, que cette règle est à la lettre un précepte, mais qu'il ne nous oblige pas. En effet, certaines choses sont défendues comme mauvaises; on doit simplement les éviter; d'autres sont défendues, sans être mauvaises dans le sens absolu, mais seulement pour un temps, dans ce cas la défense doit être gardée tant que le motif subsiste. Les Apôtres portèrent donc cette défense, non parce que cet usage était de soi mauvais, puisqu'au chap. XV, 20, de Matthieu, Notre Seigneur dit le contraire; mais par cette raison que parmi ceux qui s'étaient convertis, les uns étaient Juifs, les autres Gentils. Il fallait donc pour les réunir en un seul peuple, que l'un des deux se montrât condescendant pour l'autre, et que l'Eglise usât de cette condescendance pour les Juifs qui regardaient comme une abomination de faire usage du sang et des viandes suffoquées. Afin donc de conserver la paix, les Apôtres décidèrent qu'on s'en tiendrait à cette défense pour un temps.

II. Quand Paul ajoute (verset 15): "Rien n'est pur pour ceux qui sont impurs et infidèles," il fait voir ce que sont ces viandes pour les méchants. C'est ce qu'il établit d'abord; en second lieu il en apporte la raison (verset 15): "Mais leur raison et leur conscience sont souillées;" enfin il le manifeste par un signe (verset 16): "Ils font profession de connaître Dieu, etc."

1° Il dit donc: Les viandes sont pures pour ceux qui sont purs, mais elles cessent d'être pures pour ceux qui sont "impurs," c'est-à-dire pour ceux qui ont la conscience souillée. (Ecclésiastique, X, 4): "Celui qui touche de la poix en sera gâté." (verset 15): "et infidèles," c'est-à-dire ceux dont la foi est altérée." (Isaïe XXI, 2): "Celui qui est incrédule, agit avec perfidie." Le pécheur et l'infidèle ne font-ils donc qu'une aumône souillée? Il faut dire que l'Apôtre ne pose pas l'affirmative mais la négative. Il ne dit pas: tout, mais "rien n'est pur" pour eux, ce qui est conforme à la vérité, car pour eux, rien n'est parfaitement pur, puisque rien n'est pur dans les actions, à moins d'être ordonné pour la foi légitime. Or les pécheurs et les infidèles agissent en dehors de la foi.

N"y a-t-il donc pas pour eux quelque chose de pur? Assurément oui. On objecte que "tout ce qui ne procède pas de la foi est péché." Il faut répondre que la malice ne corrompt jamais absolument tout le bien. Il est, en effet, impossible que dans un pécheur, quel qu'il soit, et même chez les démons, il y ait quelque bien, de la nature s'entend. Quand donc le pécheur opère quelque bien, en tant que pécheur et infidèle, tout est péché en vertu de sa racine. Mais si ce pécheur opère quelqu'acte qui procède comme de son principe d'un bien qui est en lui, par exemple, de la foi

morte ou de la nature, cet acte n'est point impur. Voilà pourquoi l'Apôtre dit en termes formels (verset 15): "Pour ceux qui sont impurs et infidèles," c'est-à-dire en tant qu'ils sont tels. Car ils font usage de ces viandes contre leur conscience, et ils erraient dans la foi. Ainsi donc ce qui de sa nature était pur, ils le rendent impur.

- 2° La raison de ceci est que la cause de leurs actes est impure, à savoir leur volonté et leur intelligence qui sont dépravée C'est ce qui fait dire à Paul: "Mais leur raison," à savoir, par l'infidélité, "et leur conscience, "par le péché" sont impurs" (Baruch, III, 10): "D'où vient, ô Israël, que vous êtes présentement dans le pays de vos ennemis, que vous vieillissez dans une terre étrangère, et que vous vous souillez avec les morts ? "
- 3° A ces mots (verset 16): "Ils font profession de connaître Dieu, etc.," l'Apôtre fait connaître leur foi par leurs œuvres. Si, en effet, quelqu'un prétendait que leur parole est véritable, qu'ils ont même la foi d'un seul Dieu et qu'ils lui rendent hommage, Paul montre qu'il n'en est rien. Et d'abord il établit le bien qui était en eux, à savoir (verset 16): "Ils font profession," c'est-à-dire extérieurement et des lèvres" de connaître Dieu" (Isaïe, XX, 13): "Ce peuple s'approche de moi de bouche et me glorifie des lèvres, mais son coeur est éloigné de moi;" (Jérémie, X, 2): "Vous êtes près de leur bouche et loin de leurs reins." En second lieu, il montre ce qui leur manque intérieurement, et d'abord quant aux choses présentes; ensuite quant aux choses futures (verset 16): "Rebelles à ce qu'on leur propose de croire." Ouant aux premiers Paul dit (verset 16): "Mais ils le renoncent par leurs oeuvres." En effet, celui qui pèche, renonce, autant qu'il est en lui, Dieu par ses oeuvres, car celui qui fait profession de connaître Dieu, confesse aussi sa puissance, c'est-à-dire qu'il faut lui obéir, et par suite s'il n'obéit pas, en péchant, il nie, dans ses oeuvres, ce qu'il confesse de bouche.

On dira peut-être; Quiconque nie Dieu est infidèle; or les pécheurs nient Dieu dans leurs oeuvres; les pécheurs sont donc infidèles. Nous répondons de même que celui qui possède la science dans ses principes généraux, peut tomber dans l'erreur quant à l'application particulière, aussi celui qui a la foi d'une manière générale, peut se tromper dans l'exécution de l'acte, à raison de la corruption de l'affection (I Timothée V, 8): "Il a nié la foi et il est pire qu'un infidèle."

Comment ces pécheurs peuvent ils manquer les choses futures? Certainement ils les manquent, car non seulement ils nient Dieu, mais encore ils ne sont nullement disposés à revenir à lui. Or il faut trois choses pour revenir à Dieu: D'abord la grâce de Dieu même (Rom., III, 24): "Etant gratuitement justifiés par la grâce;" ensuite la foi

(Actes XV, 9): "Ayant justifié le coeur par la foi;" enfin l'exercice des bonnes oeuvres (Rom., II, 43): "Ce ne sont pas ceux qui écoutent la Loi qui sont justes devant Dieu, ce sont ceux qui gardent la Loi qui sont justifiés." L'Apôtre montre qu'ils n'ont aucune de ces conditions. D'abord ils n'ont ni la grâce (verset 16): "Et aux détestables," c'est-à-dire n'étant point agréables de manière à recevoir la grâce, ni la foi (verset 16): "Rebelles à croire ce qu'on leur enseigne," c'est-à-dire nullement disposés à croire (Ezéch., II, 6): ""Ceux qui sont avec vous, sont des incrédules et des rebelles;" enfin" ils sont rejetés à l'égard de toutes sortes de bonnes oeuvres," c'est-à-dire ils seront rejetés (Jérémie, VI, 3): "Appelez-les un argent de rebut."

CHAPITRE II.

Tite II, 1 à 6: Les règles des moeurs

SOMMAIRE. - L'Apôtre donne ses instructions à Tite, afin qu'il enseigne une saine doctrine. Il lui trace les règles des moeurs qui conviennent aux vieillards, aux hommes et aux femmes libres.

- 1. Mais pour vous, instruisez d'une manière qui soit digne de la saine doctrine.
- 2. Enseignez au vieillard à être sobre, honnête, modéré, et à se conserver dans la foi, dans la charité, dans la patience.
- 3. Apprenez de même aux femmes avancées en âge à faire voir dans tout leur intérieur une sainte modestie, à n'être ni médisantes, ni sujettes au vin, mais à donner de bonnes instructions.
- 4. En inspirant la sagesse aux jeunes femmes et en leur apprenant à suivre leurs maris et leurs enfants,
- 5. À être bien réglées, chastes, sobres, attachées à leur ménage, bonnes, soumises à leurs maris, afin que la parole de Dieu ne soit point exposée aux blasphèmes.
- 6. Exhortez aussi les jeunes gens.

Paul, dans le chapitre précédent, a instruit Tite des qualités des ministres de l'Eglise qu'il doit établir pour résister aux hérétiques. Il lui enseigne ici ce qu'il " lui-même à faire par rapport à eux. Et d'abord il le lui explique en termes généraux; ensuite il descend

dans les détails par parties (verset 2): "Enseignez aux vieillards à être sobres, etc."

I° Il dit donc: "Je vous ai expliqué que vous aviez à établir des évêques, mais ne vous imaginez pas que ce devoir accompli vous puissiez vous croire dégagé de toute sollicitude, au contraire elle ne doit être que plus grande pour instruire." Ainsi donc (verset 1): "Instruisez vous-même d'une manière qui soit digne de la saine doctrine et de convaincre ceux qui s'y opposent."

II° II lui explique ensuite ce devoir par parties: Il lui rappelle ce qu'est la saine doctrine opposée d abord à la vie perverse, ensuite aux hérétiques et à leurs oeuvres (III, 9): "Evitez les questions impertinentes." Sur le premier de ces points, l'Apôtre premièrement instruit les hommes de diverses conditions; secondement, il les instruit d'une manière générale (III, 1): "Avertissez d'être soumis aux princes et aux magistrats." La première partie se subdivise. L'Apôtre explique à Tite comment il doit instruire d'abord les personnes libres, ensuite les serviteurs (verset 9): "Exhortez les serviteurs à être bien soumis." De plus comment il faut instruire les personnes libres, premièrement par la parole; secondement par l'exemple (verset 7): "Rendez-vous vous-même un modèle de bonnes oeuvres en toutes choses, etc." Et d'abord comment il faut parler aux vieillards, ensuite aux jeunes femmes (verset 4): "En inspirant la sagesse aux jeunes femme"

- I. Sur cette première partie, comment il faut instruire les vieillards, puis les femmes avancées en âge (verset 3): "Apprenez de même aux femmes avancées en âge, etc."
 - 1° Il faut ici observer qu'il y a certains biens auxquels la vieillesse dispose. L'Apôtre les expose d'abord; et certains autres biens auxquels la vieillesse met obstacle; Paul les expose ensuite (verset 2): "A se conserver purs dans la foi." 1. Or parmi les biens auxquels la vieillesse dispose, il y a d'abord le mépris des plaisirs, ensuite la perfection de la sagesse et de la prudence. Et voici comment la vieillesse dispose d'abord au mépris des plaisirs: Le corps, dans la jeunesse, jouit d'une chaleur naturelle, qui porte aux délectations sensuelles, particulièrement au boire, manger, et à d'autres excès des sens. Or la vieillesse dispose à s'en préserver, car les sens, dans les vieillards, n'ont plus la même vigueur (II Rois, XIX, 35): "Ayant comme j'ai, quatre-vingts ans, peut-il me rester assez de vigueur dans les sens pour discerner ce qui est doux d'avec ce qui est amer ? ". C'est ce qui fait dire Paul (verset 2): "Enseignez aux vieillards à être sobres," quant au boire et au manger," et chastes, "quant aux voluptés sensuelles (Genèse, XVIII, 12): "Après que je suis devenue vieille et que mon seigneur est vieux aussi, penserais-je à user du mariage?"

Mais si la vieillesse dispose à la tempérance, Paul fait-il cette recommandation? répondons qu'une grande perversité ramène quelquefois les vieillards aux péchés d'un âge moins avancé (Isaïe, XLV, 20): "L'enfant de cent années mourra, et le pécheur de cent années sera maudit." Il y a deux causes à ceci, C'est d'abord que l'impulsion, qui mène à ces excès, n'est pas la même dans le vieillard que dans le jeune homme. Celui-ci est par l'instinct naturel entraîné à la passion, le vieillard son choix délibéré, et cela par deux raisons. Nul ne veut se passer de délectations; ensuite on les désire d'autant plus vivement qu'on a davantage à souffrir d'incommodités, Or la vieillesse est pleine d'ennuis et de défaillances; quand donc elle n'a pas de délectations spirituelles, elle recherche celles du corps. La seconde cause c'est que le jeune homme est quelquefois retenu par la pudeur, tandis que les vieillards, suivant le philosophe, ne le sont plus autant, parce qu'ils ont l'âge et l'expérience de beaucoup de choses. Le jeune homme est vain, et naturellement timide, et par suite susceptible d'être retenu; il n'en est pas ainsi du vieillard. De plus la vieillesse dispose à la prudence, par l'expérience acquise pendant une vie déjà longue (Job, XII, V, 12): "La sagesse est dans les vieillards, et la prudence est le fruit de la longue vie;" (Ecclésiastique, XXV, 7): "Que la sagesse sied bien aux personnes avancées en âge, et une conduite éclairée à ceux qui sont élevés en gloire." L'expérience con sommée est la couronne des vieillards." L'Apôtre ajoute donc (verset 2): "Qu'ils soient prudents." Il arrive néanmoins que la prudence manque quelquefois de sens (Ecclésiastique, XXV, 3): "Il y a trois sortes de personnes que mon âme hait: un vieillard fou et insensé." Qu'un vieillard devienne tel, il y a à cela deux motifs: la prudence, en effet, s'acquiert par l'exercice; quand donc, pendant la jeunesse, on ne s'est pas occupé du bien, on manque de prudence dans sa vieillesse (Ecclésiastique, XXV, 5): "Comment trouverez-vous dans votre vieillesse ce que vous n'aurez point amassé dans votre jeunesse?" Il v en a encore une autre raison, c'est que dans la jeunesse on regorge quelquefois de voluptés, surtout de mets surabondants; de là la surexcitation du cerveau (Prov., XX, 4): "Le vin est une source d'intempérance, et l'ivrognerie est pleine de désordres. Quiconque y met son plaisir ne deviendra point sage."

L'Apôtre explique ensuite quels sont les biens auxquels la vieillesse est plus difficilement portée. C'est d'abord la foi, ensuite l'amour, enfin la patience. A) De la première, Paul dit (verset 2): "Qu'ils se conservent puis dans la foi," car "sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu." (Hébr., XX, 6). Or, si quelques vieillards ne se maintiennent point dans la foi, surtout lorsque l'on propose à croire un nouveau dogme, cela peut venir de deux motifs.

D'abord de ce que les vieillards, par une sorte de confiance présomptueuse dans leur sagesse, n'acceptent pas les croyances nouvelles, et par conséquent n'ajoutent pas foi aux autres (Job, XV, 40): "Il y a parmi nous des hommes vénérables par leur grand âge et par leur vieillesse." Ensuite parce que c'est. Un défaut naturel à la vieillesse d'être incrédule, car les vieillards savent qu'ils ont été trompés souvent. Aussi emploient-ils fréquemment des locutions dubitatives, comme: peut-être, il semble, presque, expressions qui indiquent l'incertitude ou le doute. Mais l'incrédulité est l'opposé de la foi (Isaïe, XXI, 2): "Celui qui est incrédule agit avec perfidie." B) De l'amour, Paul dit (verset 2): "Qu'ils se conservent dans la charité," et cela par la raison que la plénitude de la loi, c'est la charité. L'Apôtre fait cette recommandation par deux motifs. Le premier est que dans les vieillards il y a peu d'amitié, car l'amour se nourrit par la vie commune. Mais personne ne veut vivre longtemps avec ceux qui sont tristes, et tels sont les vieillards; il n'y a donc pas d'amitié avec eux. Ensuite les vieillards ne s'attachent que par un motif d'utilité, tandis que les jeunes gens s'attachent à quelqu'un par un motif d'agrément. Le vieillard, en effet, a besoin d'appui. C) De la troisième vertu l'Apôtre dit (verset 2): "Dans la patience." Il fait cette recommandation pour trois raisons. D'abord parce que les vieillards sont environnés de maux d'incommodités nombreuses; la patience leur est donc nécessaire contre les tribulations. La seconde raison s'est que les vieillards vivent de nombreux souvenirs, aussi rediront-ils souvent des choses déjà anciennes, tandis que les jeunes gens vivent de grandes espérances. Il en résulte pour les vieillards, deux motifs d'impatience: les biens dont ils ont joui, et les biens dont ils sont privés. C'est ce qui a fait dire à Boèce: La misère suprême c'est d'avoir été heureux. (Lament., I, 7): "Jérusalem s'est souvenue des jours de son affliction, de ses prévarications et de tout ce qu'elle avait eu dans les siècles passés de plus désirable." De plus, comme les vieil lards vivent du passé, il arrive que beaucoup de ceux qui les méprisent ont été autrefois pires qu'eux; c'est là pour eux une cause de trouble (Job, XXX, 1): "Maintenant je suis méprisé par des personnes plus jeunes que moi, dont je n'aurais pas daigné mettre les pères avec les chiens de mon troupeau." Enfin la troisième raison, c'est que plus le vieillard approche de la fin de la vie, plus il désire vivre. Quand donc il se sent défaillir, il en conçoit de la tristesse.

2° Quand Paul dit (verset 3): "Apprenez de même aux femmes avancées en âge, etc.," il enseigne comment il faut instruire les femmes âgées, d'abord quant aux règles de la vie; ensuite quant à la doctrine: **1.** De plus, dans la première partie, comment il faut les instruire par rapport à la tenue extérieure; ensuite sur les conversations, enfin sur la

manière de vivre. A) Du premier de ces points l'Apôtre dit (verset 3): "A faire voir dans tout leur extérieur une tenue modeste," c'est-à-dire, une tenue où l'on ne remarque ni dissolution, ni orgueil, c'est là ce qui convient à toute femme (I Pierre, ni, 3): "Ne mettez point votre ornement à vous parer au dehors par la frisure des cheveux, les enrichissements d'or et la beauté des habits;" (I Tim., II, 9): "Que les femmes aussi, étant vêtues comme l'honnêteté le demande, se parent de modestie et de chasteté, et non avec des cheveux frisés, ni des ornements d'or, ni des perles, ni des habits somptueux, etc." Or les femmes âgées doivent surtout observer ces règles, parce que celles qui sont plus jeunes peuvent se parer avec modestie pour plaire à leurs maris. Ceci s'entend dans le sens absolu de tout mouvement du corps (Ecclésiastique, XIX, 27): "Le vêtement du corps, le ris des dents et la démarche de l'homme font con naître quel il est." B) De la manière de converser, Paul dit (verset 3): "Qu'elles ne soient point médisantes." Il y a, en effet, deux choses dans les vieillards, l'une qui est commune à tous, c'est d'être soupçonneux, car ils ont vu beaucoup de mal et le présument semblablement chez le prochain. L'autre, qu'on remarque spécialement dans les femmes, c'est qu'elles sont jalouses. Or, ces deux défauts se rencontrent dans les femmes âgées: à raison de leur âge elles sont défiantes; à raison de leur sexe elles sont jalouse (Ecclésiastique, XXV v. 9): "La langue de la femme jalouse est perçante; elle se plaint sans cesse à tous ceux qu'elle rencontre." Voilà pourquoi Paul dit (verset 3): "Qu'elles ne soient point médisantes." C) Par rapport à la manière de vivre, l'Apôtre ajoute (verset 3): "Qu'elles ne soient point sujettes au vin." Il a dit des hommes: "Qu'ils soient sobres;" il dit des femmes: "Qu'elles ne soient point sujettes au vin, ", parce qu'elles peuvent en user quelquefois à raison de leur tempérament. 2. Par rapport à la doctrine, l'Apôtre dit (verset 3): "Qu'elles apprennent à donner de bonnes instruction " On objecte ce qui est dit dans la Ire épître aux Corinthiens (XIV, 34): "Oue les femmes se taisent dans les églises, parce qu'il ne leur est pas permis d'y parler, mais elles doivent être soumises, etc.;" et (I Timothée., II, 41): "Que les femmes se tiennent en silence et dans une entière soumission, lorsqu'on les instruit. Car je ne permets point aux femmes d'enseigner."

Il faut dire que l'enseignement public qui se donne au milieu du peuple est interdit aux femmes, mais l'enseignement privé, par lequel chacun instruit sa maison, leur est permis (Proverbes XXXI, 1): "Vision par laquelle (Bethsabée) sa mère l'a instruit;" (Prov, IV, 3);" Etant moimême tout petit, fils d'un père et d'une mère qui m'a aimé tendrement, comme si j'eusse été son fils unique." L'Apôtre dit avec raison (verset 4): "Qu'elles inspirent la sagesse," parlant aux femmes âgées, plutôt qu'aux hommes, parce que

souvent elles répètent des contes de vieilles plutôt que des choses profitables, et aussi parce qu'elles conversent ellesmêmes plus souvent que les hommes avec leur famille et leurs enfants.

II. A ces mots (verset 4): "Apprenez aux jeunes femmes, etc.," l'Apôtre explique à Tite comment il doit instruire les femmes qui sont jeunes; en second lieu les jeunes hommes (verset 6): "Exhortez aussi les jeunes gens, etc."

La première partie se subdivise. Paul enseigne d'abord comment les femmes doivent se conduire envers les personnes qui leur sont unies; ensuite envers elles-mêmes; enfin envers ceux qui dépendent d'elle 1. Du premier devoir Paul dit (verset 4): "En leur apprenant à aimer leurs maris," car le mari a droit à l'amour (Prov., XI, 4): "La femme diligente est la couronne de son mari;" (Ecclésiastique, XXV, 1): "Trois choses plaisent à mon esprit.." et plus loin: "Un mari et une femme qui s'accordent bien ensemble." Ou bien encore (verset 4): "en inspirant la sagesse aux jeunes femmes, etc." La première explication est préférable (verset 4): "Et qu'elles chérissent leurs enfants," car le sentiment est conforme à la nature (Isaïe XLIX, 15): "Une mère peut-elle oublier son enfant, et n'avoir point compassion du fils qu'elle " porté dans ses entrailles? " Remarquez ce que dit l'Apôtre: "Qu'elles aiment leurs maris et qu'elles chérissent leurs enfants;" c'est que l'amour pour un mari est plus fort, mais il est pour les enfants plus naturel. 2. Par rapport à elles-mêmes Paul recommande trois choses. L'une regarde la raison, à savoir (verset 5): "Qu'elles soient bien réglées" (Prov., XIX, 14): "Le père et la mère donnent les maisons et les richesses, mais c'est proprement le Seigneur qui donne à l'homme une femme sage." Cette prudence est nécessaire, car leur jeunesse et leur sexe sont opposés à cette vertu. La seconde a rapport à l'appétit concupiscible. (verset 5): "Chastes." La troisième enfin à l'appétit irascible (verset 5): "Sobres (Ecclésiastique XXVI, 19): "La femme sainte est pleine de pudeur, est une grâce qui passe toute grâce." 3. Par rapport à ceux qui dépendent d'elles, l'Apôtre demande en premier lieu qu'elles en aient soin; secondement il enseigne la manière; troisièmement il on donne la raison. Du premier de ces devoirs, il dit (verset 5): "Prenant soin de leur maison." (Proverbes XIV, 4): "La femme sage bâtit sa maison; l'insensée, détruit de ses mains celle qui était déjà bâtie." Or, dans ce soin de leur maison, il y a deux choses à observer d'abord que les femmes sont ordinairement portées à la colère (Ecclésiastique XXV, 23): "Il n'y a pas de colère plus aigre que celle de la femme;" voilà pourquoi l'Apôtre dit (verset 5): "Qu'elles soient bonnes," en d'autres termes, qu'elles gouvernent avec mansuétude. Ensuite, que la femme, lorsqu'elle a la puissance en main, se raidit en sens contraire à son mari (Ecclésiastique XXV, 30): "Si la femme a la principale autorité, elle s'élève contre son mari;" c'est pourquoi il est dit (verset 5): "Qu'elles soient soumises à leurs maris;" de même (Gen., III, 46): "Vous serez sous la puissance de votre mari,

et il vous dominera. Ainsi donc doivent se conduire les femmes, (verset 5): "afin que la parole de Dieu ne soit point exposée aux blasphèmes et aux médisances." Toutes ces règles sont marquées au ch. X, 13, du livre de Tobie, où il est dit que Raguel et Sara avertirent leur fille" d'honorer son beau-père et sa belle-mère, d'aimer son mari, de régler sa famille, de gouverner sa maison et de se conserver irréprochable en toutes chose"

2° L'Apôtre enseigne ensuite comment il faut instruire les jeunes hommes, à savoir, en les exhortant (verset 6): "d'être sobres," recommandation qu'il répète, car le penchant au vin est la source de tous les vices (I Pierre, V, 8): "Soyez sobres, etc."

TITE II, 7 à 10: les serviteurs et leurs maîtres.

SOMMAIRE. - L'Apôtre recommande à Tite de se rendre le modèle en toutes sortes de bonnes œuvres. Il enseigne avec quelle intégrité et quelle fidélité les serviteurs doivent se conduire à l'égard de leurs maîtres.

- 7. Rendez vous vous-mêmes un modèle de bonnes oeuvres en toutes choses, dans la pureté de la doctrine, dans l'intégrité de votre vie, dans la gravité.
- 8. Que vos paroles soient saines et irrépréhensibles, afin que nos adversaires rougissent, n'avant aucun mal à dire de nous.
- 9. Exhortez les serviteurs à être bien soumis à leurs maîtres, à leur complaire en tout, à ne les point contredire,
- 10. A ne détourner rien de leur bien, à leur témoigner en tout une entière fidélité, afin qu'en toutes choses ils fassent honneur à la doctrine de Dieu notre Sauveur.
- I° Paul, dans ce qui précède, dit à Tite la manière dont il devait instruire ses inférieurs libres. Et comme ce ne sont pas les paroles seulement qui servent, mais encore les exemples, il lui recommande ici de se rendre le modèle de tous. Il le fait d'abord en termes généraux; ensuite d'une manière spéciale (verset 7): "Dans la doctrine" enfin il en apporte la raison (verset 8): "Afin que nos adversaires rougissent, etc."
- I. Il dit donc: comme vous êtes encore jeune d'âge (verset 7): "Rendez-vous vous-même un modèle de bonnes oeuvres en toutes choses." Le supérieur, en effet, doit être comme la forme préexistante du disciple (I Corinth., XI, 1): "Soyez mes imitateurs, comme je suis moi-même l'imitateur de Jésus" (Jean, X, 15): "Je

vous ai donné l'exemple, afin que ce que j'ai fait à votre égard, vous le fassiez aussi."

- II. Quand il ajoute (verset 1): "Dans la doctrine," Paul indique spécialement à Tite ce en quoi il doit donner l'exemple.
 - 1° Il indique d'abord quel doit être son acte principal, c'est-à-dire, sa doctrine. Il dit donc: "Dans la doctrine." C'est là, en effet, la charge de l'évêque (Jérémie, III, 1): "Je vous donnerai des pasteurs selon mon coeur, et ils vous nourriront de la doctrine et de la science." Cette recommandation convient surtout à Tite, qui doit avoir d'autres évêques soumis à son autorité, comme il est dit (cidessus, I, 5): "Etablissez, etc." Il doit donc, en instruisant les autres, leur donner l'exemple dans la doctrine (1 Timothée, IV, 43): "Appliquez-vous à l'instruction, etc."
 - 2° En second lieu, il lui fait ses recommandations par rapport à la vie d'abord d'éviter le mal (Isaïe, I, 18): " Cessez de faire le mal." C'est pourquoi il dit (verset 7): "Dans l'intégrité de la vie," en se gardant sans corruption, car de même que le corps perd son intégrité par la corruption de ses membres, l'âme perd la sienne par la corruption du péché. Or, dans le supérieur spirituel, l'intégrité de l'intelligence est conservée par la prudence, celle des affections par la charité et celle du corps par la chasteté (I Thessal., V, 23): "Que tout ce qui est en vous, l'esprit, l'âme et le corps, se conservent sans tache pour l'avènement de Notre Seigneur Jésus Christ." En second lieu, d'être grave dans l'exécution du bien qui se fait par la charité. Ce qui est grave a deux propriétés, l'une d'appesantir, et celle-ci est blâmable, au sens dont il s'agit au psaume IV, 3: "Enfants des hommes, jusqu'à quand aurez vous le coeur appesanti? " L'autre de donner de l'aplomb et de la stabilité. Dans ce sens on appelle graves ceux qui ne se laissent pas facilement écarter du bien. C'est ce que dit ici Paul (verset 7): "Dans la gravité." Cette disposition est louable (Psaume XXXIV, 18): "Je vous louerai au milieu d'un peuple nombreux."
 - 3° Paul rappelle ensuite ce que Tite doit être quant à la doctrine et à la prédication. Il dit donc (verset 8): "Que vos paroles soient saines, c'est-à-dire sans corruption aucune par l'erreur (II Tim., I, 13): "Proposez-vous pour modèle les saines instructions que vous avez entendues de moi touchant la foi et la charité qui est en Jésus Christ;" (Proverbes XVII, 7): "La langue menteuse sied mal à un prince." Il en règle aussi le mode, quand il dit (verset 8): "Et irrépréhensible," c'est-à-dire qu'elles soient proférées en leur temps avec la convenance nécessaire et une salutaire provocation à se corriger (Ecclésiastique, XX, 22): "Une parole sage sera mal reçue de la bouche de l'insensé, car il ne la dira pas en son temps."

III. La fin de la doctrine, c'est (verset 8): "Afin que nos adversaires rougissent, n'ayant rien de mal à dire de nous." Comme s'il disait: "Si tous se conduisent bien, à savoir les premiers pasteurs et ceux qui leur sont soumis, nos adversaires ne pourront aucunement vous nuire (I Pierre, II, 45): "La volonté de Dieu est que par votre bonne vie, vous fermiez la bouche aux hommes ignorants et insensés;" (I Timothée., V, 14): "Qu'elles ne donnent aucun sujet aux ennemis de notre religion de nous faire des reproche"

II° A ces mots (verset 9): "Exhortez les serviteurs, etc.," l'Apôtre enseigne à Tite comment il doit instruire les serviteurs. C'est ce qu'il fait d'abord; ensuite il en apporte la raison (verset 11): "Car la grâce de Dieu notre Sauveur, etc." Sur le premier point: I. il engage les serviteurs à la soumission; II. il détermine le mode de cette soumission (verset 9): "A leur complaire en tout;" III. Il démontre la nécessité de cette doctrine (verset 10): "Afin qu'en toutes choses ils fassent honneur à la doctrine de Dieu notre Sauveur, etc."

I. Il dit donc (verset 9): "Exhortez les serviteurs à être bien sou mis à leurs maîtres" (I Pierre, II, 48): "Serviteurs, soyez soumis à vos maîtres, avec toute sorte de respect, non seulement à ceux qui sont bons et doux, mais à ceux qui sont rudes et fâcheux;" (Colos., III 22): "Serviteurs, obéissez en tout à ceux qui sont vos maîtres, selon la chair, ne les servant pas seulement lorsqu'ils ont l'oeil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'aux hommes, mais dans la simplicité de votre coeur, etc." L'Apôtre répète la même recommandation dans l'Epître aux Ephésiens (VI, 6). Pourquoi donc donner si souvent cet avertissement? C'est que ce fut parmi les Juifs que prit naissance cette hérésie que les serviteurs de Dieu ne devaient pas servir les hommes, et c'est de chez eux qu'elle passa chez les chrétiens. Cette hérésie prétendait qu'étant devenus, par Jésus-Christ, enfants de Dieu, les chrétiens ne devaient pas être les serviteurs des hommes, mais Jésus-Christ n'est pas venu détruire par la foi l'ordre de la justice; la foi de Jésus-Christ, au contraire, conserve la justice (Rom., III, 22). Cette servitude, dont il est question, n'atteint que les corps; or Jésus-Christ nous a délivrés, il est vrai, de la servitude spirituelle, mais nullement de la servitude et de la corruption du corps. Cette double délivrance de la corruption et de la servitude corporelles est réservée pour la vie future (I Corinth., XV, 24): "Lorsque Jésus-Christ aura remis son royaume à Dieu son Père et qu'il aura détruit tout empire, toute domination et toute puissance."

II. Ce que dit Paul (verset 9): "Soumis à leurs maîtres, en tout," peut d'abord se rapporter à ce qu'il a dit: "Aux serviteurs," en sorte que l'on entende," en tout," par dans toutes les choses auxquelles s'étend le droit de leur puissance. Ou bien à ce qu'il ajoute: "S'efforçant de leur plaire," car la soumission doit avoir pour effet premièrement, de porter les serviteurs à obéir sans

donner sujet de plainte, sans lenteur et sans murmure (Coloss., III, 10): "Tâchant de plaire à Dieu en toutes choses," (I Corinth., X, 33): "Je tâche moi-même de plaire à tous en toutes choses;" On objecte ce que l'Apôtre dit aux Galates (verset X, 10): "Si je voulais encore plaire aux hommes, je ne serais pas serviteur de Jésus-Christ." Nous répondons que plaire aux hommes pour les hommes eux-mêmes, est un acte blâmable; mais leur plaire pour Dieu, c'est un acte louable.

Secondement, la soumission consiste à obéir sans répugnance. L'Apôtre dit donc (verset 9): "A ne les contredire point" (Ecclésiastique, IV, 30): "Ne contredisez en aucune sorte la parole de la vérité," Troisièmement sans tromperie, ce qui fait dire (verset 10): "A ne détourner rien de leur propriété." Ici Paul condamne un vice et commande une vertu: il condamne l'infidélité, car les biens du maître sont confiés à la fidélité des serviteurs (Matthieu XXV, 14): "Il leur mit son bien entre les mains." Il commande la bonté en toutes choses; c'est pourquoi il dit (verset 10): "Mais à leur témoigner en tout une entière, fidélité,"

III. Or, à quelle fin toutes ces recommandations? Ce n'est point pour obtenir une faveur terrestre, mais pour la gloire de Dieu. Aussi Paul dit-il (verset 10): "Afin qu'en toutes choses ils fassent honneur à la doctrine de Dieu notre Sauveur." La gloire du Maître, remarque la Glose, est la vie sainte du disciple, comme la santé du malade est l'honneur du médecin. Or, le Maître spirituel est le médecin qui guérit les âmes. Si donc nous donnons l'exemple des bonnes oeuvres, la louange en revient à la doctrine de Jésus-Christ (Isaïe LIII, 5): "Mon nom est blasphémé sans cesse pendant tout le jour;" (Matth., V, 16): "Que voyant vos bonnes oeuvres, ils glorifient votre Père qui est dans le ciel."

Tite II, 11 et 15: La saine doctrine

SOMMAIRE: L'Apôtre propose Jésus-Christ comme modèle d'une saine doctrine; il nous a appris ce qu'il fallait éviter, ce qu'il fallait faire et ce qu'il fallait espérer.

- 11. Car la grâce de Dieu notre Sauveur a paru à tous les hommes;
- 12. Et elle nous a appris que, renonçant à l'impiété et aux passions mondaines, nous devons vivre dans le siècle présent arec tempérance, avec justice et avec piété.
- 13. Etant toujours dans l'attente de la béatitude que nous espérons et de l'avènement glorieux du grand Dieu et de notre Sauveur Jésus
- 14. Qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, et de nous purifier, pour se faire un peuple

particulièrement sacré à son service et fervent dans les bonnes oeuvres.

15. Prêchez ces vérités, exhortez et reprenez avec une pleine autorité. Que personne ne vous méprise.

Paul, après avoir appris à son disciple comment il devait instruire les personnes libres et les serviteurs," déduit ces conclusions que Tite doit lui-même être orné de la doctrine chrétienne. Il apporte ici la raison complète de tout ce qu'il a dit, en expliquant ce qu'il entend par une bonne vie. Et d'abord il rappelle la grâce et la doctrine de Jésus-Christ; ensuite il engage Tite à prêcher cette grâce (verset 15): "Prêchez ces vérités, exhortez, etc."

I° Il établit donc: "Comment la grâce s'est manifestée; II° Les leçons qu'elle nous donne (verset (2): "Et elle nous a appris, etc." III° Les effets qu'elle produit (verset 14): "Il s'est livré luimême, etc."

I. Il faut se rappeler que la grâce suppose la miséricorde, car la grâce consiste en ce qui est gratuitement donné; or ce qui est gratuitement donné, l'est miséricordieusement. La miséricorde sans doute exista toujours en Dieu, cependant elle était autrefois cachée aux hommes (Psaume XXXV, 6): "Seigneur, votre miséricorde est dans les cieux." Car, avant Jésus-Christ, tous les hommes, quelque justes qu'ils pussent être, étaient dans un état de damnation, mais le Christ, Fils de Dieu, s'étant fait chair (verset 11): "La grâce de Dieu notre Sauveur s'est manifestée." (I Timothée III, 16): "Et sans doute c'est quelque chose de grand que ce mystère d'amour, qui est que Dieu s'est fait voir dans la chair, etc." (Ps. LXXIX, 4): "O vous, qui gouverniez Joseph et qui enduriez Jacob comme une brebis, écoutez-nous; vous qui êtes assis sur les chérubins, manifestez-vous! " Or, plus celui qui donne est puissant, plus sa grâce doit être vivement désirée. La grâce de Dieu est donc grandement désirable; c'est ce que dit Paul (verset (1): "La grâce de Dieu." Cette grâce nous est donnée pour que nous opérions notre salut; l'Apôtre dit donc (verset 11): "De Dieu notre, Sauveur." (Isaïe LI, 6): "Le salut que je donnerai sera éternel." Mais cette grâce n'est pas propice uniquement au peuple Juif, comme autrefois (verset 11): "Elle a paru à tous les hommes." (Isaïe, XL, 5): "Et toute chair verra en même temps que c'est la bouche du Seigneur qui a parlé;" (Isaïe, LII, 10): "Toutes les nations de la terre verront le Sauveur que notre Dieu nous doit envoyer;" (I Timothée., II, 4): "Il veut que tous les hommes soient sauvés". Or, l'on peut dire qu'à la naissance de Jésus-Christ cette grâce est apparue de deux manières. Premièrement parce que c'est par la grâce de Dieu la plus excellente que ce Sauveur nous a été donné. Aussi, bien que sa conception soit l'oeuvre de la Trinité tout entière, elle est pourtant attribuée spécialement à l'Esprit-Saint qui est le principe de toutes les grâces. Cette grâce a paru à tous les hommes, et spécialement au Christ fait homme (Jean, I, 14): "Le Fils unique du Père, plein de grâce et de vérité."

- II. De cette première grâce en découle une autre, c'est l'instruction du genre humain, car avant Jésus-Christ le monde était dans l'ignorance et (Isaïe, IX, 2): "Ce peuple qui marchait dans les ténèbres a vu une grande lumière." C'est pourquoi l'Apôtre dit (verset 12): "Et elle nous a appris," comme le père apprend à son fils. Elle nous a appris deux choses, parce que deux choses sont nécessaires à l'homme, à savoir, l'oeuvre bonne et l'intention droite. Paul établit donc comment la grâce de Jésus-Christ nous a instruits, d'abord de la première de ces choses ensuite de la seconde (verset 13): "Etant toujours dans l'attente de la béatitude, etc."
- 1° dit donc (verset 12): "Elle nous a appris que, renonçant à l'impiété, et aux passions du siècle, etc." Remarquez que l'Apôtre dit: "A l'impiété et aux passions du siècle," parce que tous les péchés consistent, soit en ce qui est directement contre Dieu c'est l'impiété; car la piété, à proprement parler, est la vertu qui nous fait honorer nos parents et notre patrie; et Dieu étant principalement notre Père, la piété appartient par là même au culte de Dieu (Job, XXVIII, 28). Suivant une autre version, là où nous avons: "La sagesse, c'est de craindre le Seigneur," on lit: "La sagesse même, c'est la piété." Voilà pourquoi les péchés contre Dieu sont appelés des impiétés (Rom., I, 18): "La colère de Dieu se découvre du ciel contre toute impiété." Saint Paul parle en cet endroit de l'idolâtrie, soit encore dans l'abus des biens temporels, ce qui constitue "les passions du siècle." Or le siècle c'est l'espace mesurant la période des choses; par cette expression de siècle il faut donc entendre les choses du siècle, et tous les péchés qui se commettent, ou contre le prochain ou contre soi-même, par l'abus de ces choses terrestres. A ces mots (verset 12): "Nous devons vivre dans le siècle présent," Paul explique quel bien nous avons à faire. Il dit qu'il faut vivre "avec sobriété," quant à soi-même;" avec justice, "par rapport au prochain;" avec piété, "devant Dieu." Avec sobriété," quant à soi, c'est-à-dire avec une sorte de mesure. Le terme employé en grec signifie mesure. L'homme vit donc avec sobriété, quand il use, avec la mesure de la raison, des biens extérieurs et de ses propres passions. Ainsi la sobriété se prend pour tout usage mesuré des choses extérieures et des passions qui viennent du dehors (Sag., VIII, 7): "C'est la justice qui enseigne la tempérance, la prudence, la justice et la force, qui sont les choses du monde les plus utiles à l'homme dans cette vie." Il faut aussi vivre avec justice envers le prochain (Psaume X, 8): "Le Seigneur est juste et il aime la justice." Avec piété, à l'égard de Dieu (I Timothée., IV, 7): "Exercez-vous la piété."
 - 2° Quand Paul ajoute (verset 13): "Etant toujours dans l'attente de la béatitude, etc.," il instruit Tite de la dernière fin, qui consiste en deux choses: la gloire de l'âme à la mort, et celle du corps à l'avènement de Jésus-Christ (Jean, V, 28): "Le temps viendra où tous ceux qui sont dans

les sépulcres entendront la voix du Fils de Dieu." 1. De la première de ces gloires, il dit (verset 13): "Etant toujours dans l'attente de la béatitude que nous espérons." Ceci est contre ceux qui placent la fin de l'homme dans les actes de vertus accomplis pendant cette vie présente. C'est là une erreur, car bien que nous vivions avec tempérance et justice, "nous sommes encore dans l'attente." (Job VII, 1, et XIV, 1): "Ses jours sont comme ceux d'un mercenaire" (Isaïe XXX, 18): "Heureux tous ceux qui l'attendent." C'est ce qui fait dire à Paul (verset 13): "Nous attendons la bienheureuse espérance," paroles qu'on peut entendre de deux manières: ou parce que notre espérance a pour objet la béatitude, ou parce que nous trouvons nous-mêmes la béatitude dans notre espérance. 2. De la seconde Paul ajoute (verset 13): "Et de l'avènement glorieux du grand Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ, c'est-à-dire de celui par qui nos corps ressusciteront. En effet, celui qui aime un ami l'attend avec empressement (II Timothée IV, 8): "Non seulement à moi, mais encore à tous ceux qui aiment son avènement;" (Luc, XII, 36): "'Vous êtes semblables à ceux qui attendent que leur maître revienne des noces afin que lorsqu'il sera venu, etc." L'Apôtre dit (verset 13): "L'avènement glorieux" parce que son premier avènement s'accomplit dans l'humilité (Philipp., II, 8): "Il s'est rabaissé lui-même en se rendant obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix;" (Matthieu XI, 29): "Apprenez de moi que je suis doux et humble de coeur." Le second se fera dans la gloire, alors que sa divinité sera manifestée à tous (Luc XXI, 27): "Et alors ils verront le Fils de l'Homme qui viendra sur une nuée avec une grande puissance et une grande majesté." Il dit aussi (verset 13): "Du grand Dieu, confondant Arius1, qui a dit que le Fils n'était pas égal au Père. C'est avec vérité qu'il l'appelle "Grand," car il est dit (Rom., IX, 5): "Il est Dieu, au-dessus de tout, et béni dans tous les siècle Amen;" (I Jean, V, 20): "Il nous a donné l'intelligence afin que nous connaissions le vrai Dieu et que nous soyons en son vrai Fils." Il est aussi "Sauveur," (1 Tim., II, 3): "Cela est bon (de prier pour tous) et agréable à Dieu notre Sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvée, etc." car c'est pour cette fin qu'il est venu, et d'ailleurs son nom l'exige (Matth., I, 21): "Ce sera lui qui sauvera son peuple de ses péchés." Paul dit encore (verset 13): "Jésus-Christ," celui qui est oint, ce qui marque en lui l'union de la divinité à l'humanité. On dit de quelques-uns qu'ils sont unis, non pas en ce sens que leur union comprenne l'essence de la divinité, mais en tant qu'ils y participent en quelque chose. En Jésus-Christ la divinité est unie à la personne (Psaume XLIX, 8): "C'est pourquoi, ô Dieu., votre Dieu vous a oint

d'une huile de joie d'une manière plus excellente que tous ceux qui ont pris part à votre gloire."

Quand il dit ensuite (verset 14): "Qui s'est livré lui-même pour nous," l'Apôtre explique l'opération de la grâce. Et d'abord il établit le bienfait de la grâce de sa mort; ensuite le fruit de cette mort (verset 14): "Afin de nous racheter de toute iniquité, etc."

> 1° Il dit donc: Je dis que Jésus-Christ est notre Sauveur, mais comment? (verset 14): "C'est qu'il s'est livré lui-même pour nous (Ephésiens V, 2): "Marchez dans l'amour et dans la charité comme Jésus-Christ nous a aimés et s'est livré lui-même pour nous, comme une oblation et une victime d'agréable odeur."

> 2° Le fruit de sa mort est notre délivrance et notre sanctification. L'Apôtre rappelle la première quand il dit (verset 14): "Afin de nous racheter de toute iniquité" (Jean, VIII, 34): "Quiconque commet le péché est esclave du péché." Le premier homme, par suite de son péché, a été réduit en servitude sous le péché, et cette servitude avait pour effet de le porter à d'autres péchés; mais Jésus-Christ ayant satisfait par sa mort, nous sommes rachetés par lui de la servitude du péché (Isaïe, XLIII, 1): "Ne craignez point, parce que je vous ai rachetés, etc.;" et rachetés non pas seule ment du péché originel, mais aussi de tous les autres péchés que chacun y a ajoutés de sa propre volonté. Paul rappelle la sanctification dans le bien, quand il ajoute (verset 14): "Et de nous purifier, pour se consacrer particulièrement au peuple, etc., " c'est-à-dire afin de sanctifier un peuple de telle sorte que nous soyons son peuple, c'est-à-dire un peuple qui lui fût consacré (Osée, 1, 10) et (Rom., IX, 25): "Le peuple qui autrefois n'était pas son peuple, est maintenant devenu son peuple." Un peuple qui lui fût (verset 14): "Agréable," à savoir devant Dieu par la rectitude de sa foi et de son intention (Prov., XIV, 35): "Le ministre intelligent est aimé du roi." Ou encore," Digne d'être reçu," comme son peuple particulier (Deutér., VII, 6): "Le Seigneur votre Dieu vous a choisis, afin que vous fussiez le peuple qui lui fût propre et particulier, d'entre tous les peuples qui sont sur la terre." Il faut aussi qu'il y ait au dehors des bonnes oeuvres, voilà pour quoi l'Apôtre dit

Concile de Nice, assemblé en 325 par les soins de l'empereur Constantin. Il y soutint avec audace ses erreurs, que s'efforcèrent en vain d'expliquer ses sectateurs. Les Pères condamnèrent d'une voix unanime, Arius et les évêques Théonas et Second, qui seuls lui demeurèrent opiniâtrement attachés, ils atteignirent l'hérésie jusque dans sa racine, par

l'insertion au Symbole qui porte le nom du Concile, du mot "consubstantialem".

¹ Comme tousles hérétiques, Arius ne dogmatisa que pour satisfaire son ressentiment personnel d'avoir été exclu du siége d'Alexandrie, sur lequel il prétendait s'asseoir après la mort du saint évêque Achilla II, il se déchaîna contre la divinité du Verbe, et pour propager plus facilement ses erreurs, il les mit en vers. A l'exemple de Valentin et d'Harmonius, il composa sur des airs lascifs, des chansons populaires qui répandirent au loin son venin. Arius prétendait rester dans l'Eglise, malgré l'Eglise elle-même et pour y parvenir il déguisait, et ses sectateurs l'imitaient, sous des termes équivoques, sa funeste doctrine. Arius, après avoir été condamné à Alexandrie, en 320, fut appelé au

(verset 14): "fervent dans les bonnes oeuvres" (Rom., XIII, 3): "Faites le bien et les puissances vous en loueront; (Gal, I, VI, 9): "Ne nous lassons donc pas de faire le bien."

- I1° Quand enfin l'Apôtre dit (verset 15): "Prêchez ces vérités, etc.," il engage Tite à prêcher la grâce; et d'abord il le presse de prêcher; en second lieu il lui en indique le mode (verset 15): "Avec une pleine autorité."
- I. II dit donc (verset 45): "Prêchez," ce qui regarde ce qu'il faut croire;" exhortez" à ce qu'il faut pratiquer (I Thessal., II, 3): "Car nous ne vous avons point prêché une doctrine d'erreur ou d'iniquité, et nous n'avons point dessein de vous tromper." "Reprenez ceux qui font mal. (I Tim., V, 20): "Reprenez devant tout le monde le pêcheurs publics.
- II. Faites-le avec une pleine puissance," c'est-à-dire avec autorité, car Tite parle comme l'instrument ou comme le ministre de Dieu, par conséquent avec une pleine confiance dans l'autorité divine. Cependant, dans l'exhortation, il faut quelquefois parler le langage de la prière, en considérant sa propre faiblesse (Prov., XVIII, 23): "Le pauvre ne parle qu'avec des supplications;" quelquefois avec puissance, en considérant l'autorité qui a été confiée (II Corinthiens XIII, 3): "Est-ce que vous voulez éprouver le Christ qui parle par ma bouche? Ou encore avec douceur aux bons, avec autorité aux obstinés. Saint Paul devait faire à Tite cette recommandation de reprendre avec autorité, car naturellement ce disciple était enclin à la douceur (I Timothée IX, 12): "Que personne ne vous méprise à cause de votre jeunesse."

CHAPITRE III.

Tite III, 1 à 8: La nouveauté des comportement depuis la grâce

SOMMAIRE. - L'Apôtre enseigne à tous comment ils doivent se conduire à l'égard de leurs supérieurs et de leurs égaux. Il leur remet devant les yeux quel était leur état avant et depuis la grâce.

- 1. Avertissez-les d'être soumis aux princes et aux magistrats, de leur rendre obéissance, d'être prêts à faire toutes sortes de bonnes oeuvres,
- 2. De ne médire de personne, de fuir les contentions, d'être modérés et de témoigner toute la douceur possible à l'égard de tous les hommes.
- 3. Car nous étions aussi nous-mêmes autrefois insensés, désobéissants, égarés, asservis à une infinité de passions et de

voluptés, menant une vie toute pleine de malignité et d'envie, dignes d'être hais et nous haïssant les uns les autres.

- 4. Mais depuis que la bonté de Dieu notre Sauveur, et son amour pour les hommes a paru,
- 5. Il nous a sauvés, non à cause des oeuvres de justice que nous eussions faites, mais à cause de sa miséricorde, par l'eau de la renaissance, et par le renouvellement du Saint-esprit,
- 6. Qu'il a répandu sur nous avec une riche effusion par Jésus-Christ notre Sauveur,
- 7. Afin qu'étant justifiés par sa grâce, nous devinssions héritiers de la vie éternelle, selon l'espérance.
- 8. C'est une vérité très certaine, et dans laquelle je désire que vous affermissiez les fidèles, que ceux qui croient en Dieu doivent être toujours premiers à pratiquer les bonnes œuvres. Ce sont là des choses vraiment bonnes et utiles aux hommes.

Paul en fait plus haut des recommandations particulières à chaque condition: il en fait ici qui s'adressent généralement à tous I° Il adresse ces recommandation II° Il en apporte la raison (verset 3): "Car nous étions aussi nous-mêmes autrefois insensés." III° Il engage Tite à faire des uns et des autres la matière de son enseignement (verset 8): "C'est une vérité très certaine, et dans laquelle je désire que vous vous affermissiez, etc."

I° Sur le premier point, l'Apôtre donne deux règles: la première sur la conduite à tenir à l'égard des supérieurs; la seconde sur la conduite à tenir à l'égard des égaux (verset 2): "De ne médire de personne."

La première partie se subdivise encore. Paul établit que les inférieurs doivent rendre aux supérieurs: 1° le respect qui commande la soumission; ° l'obéissance qui fait écouter les ordres (verset I): "De leur obéir à la parole."

1° Il dit donc: Je vous ai expliqué ce que vous avez à recommander à ceux que j'ai désignés; de plus (verset 1): "Avertissez-les," à savoir tous les fidèles'," d'être soumis aux princes," c'est-à-dire aux supérieurs chefs de l'Etat et autres de ce rang," et aux puissances," c'est-à-dire ceux qui sont dépositaires de l'autorité princière (I Pierre, II, 13): "Soyez soumis, pour Dieu, à tout homme, soit au roi comme souverain, soit au gouverneur comme à ceux qui sont envoyés de sa part." (Rom., XIII, 4): "Que tout le monde se soumette aux puissances supérieures." Cet avertissement est nécessaire pour détruire l'erreur qui court chez les juifs, lesquels prétendent qu'on ne doit pas obéir au commandement de l'homme; ensuite pour n'exciter dans

l'Eglise aucune cause d'inquiétude; enfin parce qu'ils sont tenus à l'obéissance de jussion1 (Hébr., XIII, 17): "Obéissez à vos conducteurs et demeurez fidèles à leurs ordres, etc."

- 2° L'Apôtre dit (verset 4): "De leur obéir à la parole," c'est-à-dire au premier mot du supérieur (I Rois, XV, 22): "L'obéissance vaut mieux que les victimes;" (II Thessal., III, 14): "Si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous ordonnons par notre lettre, notez-le." Non seulement la promptitude est nécessaire, mais encore la discrétion; Paul dit donc (verset 4): "D'être prêt à faire toutes sortes de bonnes oeuvres," autrement ce ne serait plus obéir, car il faut plutôt obéir à Dieu qui est le plus grand des maîtres (Actes, IV, 49): "Jugez vous-mêmes s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu." C'est ainsi que les soldats, dans une guerre injuste ne sont pas tenus d'obéir.
- II. A ces mots, (verset 2): "De ne médire de personne," Paul donne la règle à suivre à l'égard des égaux. Et d'abord, quant au mal qu'il faut éviter, ensuite quant au bien qu'il faut pratiquer (verset 2): "D'être retenus et modérés, etc."
 - 1° La recommandation porte spécialement sur les paroles, parce que dans la primitive Eglise, peu péchaient par action. Or on pèche par paroles, d'abord contre la personne d'autrui si on lui adresse des injures; c'est ce qui fait dire à Paul (2): "De ne médire de personne." On objecte que le blasphème consiste à imputer à Dieu quelque chose d'offensant; on ne peut donc pas dire qu'on blasphème contre le prochain. Nous répondons qu'en tant quo l'amour du prochain se rapporte à l'amour de Dieu, et l'honneur du prochain à l'honneur de Dieu, l'injure adressée au prochain est dirigée contre Dieu. Le blasphème est donc pris ici pour toute parole méchante, soit secrète, soit publique (II Pierre, II, 10): "Ceux qui blasphèment, ne craignent point d'introduire do nouvelles sectes."

On pèche ensuite contre le prochain à l'occasion des biens extérieurs, c'est pourquoi Paul dit (verset 2): "De fuir les contentions." Il faut remarquer ici que l'on peut partager les hommes en trois classes. L'une se compose des gens vertueux; les deux autres des gens vicieux. Les uns, en effet, quelles que soient les paroles qu'ils entendent, n'en sont nullement affectés et ceux-là sont les flatteurs; les autres au contraire résistent à toute parole, ceux-ci sont les querelleurs. C'est contre eux que l'Apôtre parle ici, et dans la deuxième Epître à Timothée (II, 24): "Il ne faut pas que le serviteur de Dieu s'amuse à contester; mais il doit être modéré envers tout le monde;" (Proverbes XX, 3): "C'est une gloire à l'homme de se séparer des contestations." Celui

^{2&}quot;Jussion," vieux mot de jurisprudence. Lettres de " jussion," lettres scellées par lesquelles le prince enjoignait aux juges de faire une chose à la quelle ils se refusaient. Ducange, Jussion.

qui tient le milieu, de telle sorte que quelquefois il se réjouisse, quelquefois il s'attriste de ce qu'il entend, est vertueux (II Corinth., VII, 8): "Encore que je vous aie attristés par ma lettre, je n'en suis point fâché, etc."

2° Quand l'Apôtre dit (verset 2): "D'être retenus et modérés," il explique comment on doit se conduire en faisant le bien, d'abord dans les actes extérieurs, en gardant une telle mesure qu'on n'offense le regard de personne (Phllipp., IV, 5): "Que votre modestie soit connue de tous les hommes;" (Proverbes XXII, 4): "Le fruit de la modestie, c'est la crainte du Seigneur, la richesse, la gloire et la vie." Or plus on est ardent dans les affections intérieures, plus il est difficile de mettre un frein, même dans les choses extérieures. Or telle est, entre toutes les affections, la colère. Voilà pourquoi l'Apôtre oppose à cet excès la mansuétude, qui modère les mouvements de la colère. Il dit donc (verset 2): "Et de témoigner tout ce qu'il est possible de douceur à l'égard de tous les hommes" (Matth., XI, 20): "Apprenez de moi que je suis doux et humble de coeur;" (Jacques I, 21): "Recevez avec douceur et avec docilité la parole qui a été entée en vous, et qui peut sauver vos âme "

II° En ajoutant (verset 3): "Car nous étions aussi nous-mêmes autrefois insensés, etc.," l'Apôtre apporte la raison des règles qu'il a données, et particulièrement de cette dernière, qu'il faut être doux. En effet, ceux à qui il écrit pouvaient lui répondre: Comment pratiquerons-nous la douceur avec les infidèles? Comment à l'endroit des méchants? Paul répond: Considérez ce que vous avez été vous-mêmes! La colère n'a donc point de meilleur remède que l'aveu de sa propre fragilité, voilà pourquoi l'Apôtre rappelle aux juifs d'abord leur état passé; secondement comment ils sont venus de cet état à celui de la perfection (verset 4): Mais depuis que la bonté de Dieu notre sauveur, etc."

- I. De plus, il énumère les défauts qui appartiennent à l'intelligence; secondement, à l'affection (verset 3): "Asservis dans infinité de désirs, etc."
 - 1° L'intellect peut faillir de deux manières: ou en s'écartant de la connaissance véritable par l'ignorance de ce qu'il faut nier, ou en se laissant aller à recevoir une opinion qui repose sur l'erreur. Or dans les choses divines on peut percevoir la vérité aussi de deux manières: les uns seulement par la foi, le autres en goûtant la vérité par la lumière de la sagesse, dans uns connaissance déjà dégagée de ténèbres De la seconde de ces manifestations, Paul dit (verset 3): "Car nous étions aussi nous-mêmes autrefois insensés," c'est-à-dire privés de cette sagesse (Luc, XXI, 15): "Je vous donnerai moi-même une bouche et une sagesse, à laquelle tous vos ennemis ne pourront résister et qu'ils ne pourront contredire." De la première, il ajoute

(verset 3): "Et résistant à croire," c'est-à-dire infidèles (Ezech., I, 6): "Les incrédules et les rebelles sont avec tous." Mais nous nous égarions dans des opinions opposées, c'est pourquoi il dit (verset 3): "Égarés," c'est-à-dire tenant le faux pour le vrai (Isaïe, XIX, 14): "Ils ont fait errer l'Egypte dans toutes ses oeuvres comme un homme ivre qui ne va qu'en chancelant, etc."

2° L'Apôtre explique ensuite ce qui tient à la corruption de l'affection: et d'abord par rapport à soi-même, ensuite, par rapport aux autres (verset 3): "Une vie pleine de malignité, etc." 1. L'affection, dans l'homme, s'élève quand il se laisse conduire par la raison et qu'il use, selon cette même raison, des délectations licites. Au contraire, quand il ne suit plus cette raison, mais ses désirs, l'affection se corrompt; c'est pourquoi Paul dit (verset 3): "Asservis à une infinité de désirs et de voluptés." Les voluptés se rapportent aux péchés des délectations charnelles, comme sont la luxure et la gourmandise, les désirs et tous les autres vices, tomme sont l'ambition, l'avarice et d'autres de ce genre (Ecclésiastique, XVIII, 30): "Ne vous laissez point aller à vos désirs, et détournez-vous de votre propre volonté;" (Rom., VI, 42): "Que le péché ne règne point dans votre corps mortel, en sorte que vous obéissiez à ses désirs déréglés;" (II Timothée III, 4): "Plus amateurs de la volupté que de Dieu." 2. Quand il ajoute (verset 3); "Menant une vie toute pleine de malignité et d'envie," il énumère les péchés dans leurs rapports avec les autres. Et d'abord "la malignité," qui est la volonté de nuire à autrui, car l'effet prend son nom de la fin. Celui donc qui se propose de faire du mal est regardé comme ayant de la malignité (Jacques I, 21): "C'est pourquoi, rejetant toutes ces productions impures et superflues de la malice," il met au second rang "l'envie," qui se chagrine du bien du prochain, comme la malice cherche à lui faire du mal (Prov., X, 30): "L'envie est la pourriture des os." Troisièmement "la haine;" Il dit donc (verset 3): "Dignes d'être haïs," soit de Dieu, par cela même qu'ils commettent le péché (Sag., XIV, 9): "Dieu a également en horreur l'impie et son impiété;" (Rom, I, 1, 30): "Calomniateurs, ennemis de Dieu;". soit du prochain, quand ils font ce qui donne au prochain un motif de les haïr. L'Apôtre ajoute (verset 3): "Et nous haïssant les uns les autres;" comme s'il disait: et nous aussi nous haïssons les autres (I Jean, III, 15): "Tout homme qui hait son frère est homicide."

II. A ces mots (verset 4): "Mais depuis que la bonté de Dieu notre Sauveur, etc.," Paul décrit l'état de notre salut, dont il explique l'ordre et le progrès d'abord; ensuite il confirme ce qu'il a dit (verset 8): "C'est une vérité très certaine, etc." Sur le premier de ces points, il fait quatre choses: 1° il proclame la cause de notre salut; 2° il en explique la condition (verset 5): "Non à cause des

œuvres de justice, que nous eussions faites, etc.;" **3**° le mode (verset 5): "Par l'eau de la renaissance;" **4**° la fin (verset 7): "Après qu'étant justifiés par sa grâce etc."

1° La cause de notre salut est la charité de Dieu (Ephés., II, 4): "Dieu qui est riche en miséricorde, poussé par l'amour extrême dont il nous a aimés." L'Apôtre décrit cet amour, d'abord quant à l'affection, ensuite quant à l'effet. 1. L'affection interne de la charité est exprimée par la bonté, qui est comme la flamme du bien. Le feu marque l'amour (Cant., VIII, 6): "Les lampes sont des lampes de feu et de flammes." La bonté est donc l'amour intérieur, versant avec abondance le bien à l'extérieur. Cette bonté est en Dieu de toute charité, car son amour est la cause de toutes choses (Joël, II, 13): "Il est bon et compatissant, il est patient et riche en miséricorde, etc." Mais quelquefois cette bonté ne se laissait pas voir (Isaïe LXIII, 15): "Seigneur, regardeznous du Ciel et jetez les yeux sur nous de votre demeure sainte, et de votre gloire! Où est votre zèle et votre force; où est la tendresse de vos entrailles et de vos miséricordes? Elle ne se répand plus sur moi! " 2. Mais elle s'est manifestée par son effet, c'est ce que Paul fait entendre quand il dit (verset 4): "Et l'humanité," ce qui peut être entendu de deux manières: ou comme marquant la nature humaine; comme si l'Apôtre disait: La bonté et l'humanité ont paru, quand Dieu, par son amour, s'est fait homme (Philip., II, 7): "Etant reconnu pour homme par tout ce qui a paru de lui au dehors;" (Psaume LXIV, 12): "Vous comblerez de bénédictions tout le cours de l'année." Ou comme désignant la vertu, qui consiste à subvenir extérieurement à ce qui manque aux autres. Ainsi être humain, c'est condescendre (Actes XXVIII, 1): "Les barbares nous traitèrent avec beaucoup d'humanité;" c'est ainsi que Dieu condescend à nos misères (Psaume CII, 14): "Il connaît lui-même la fragilité de notre origine." C'est l'humanité " de notre Sauveur," car, comme dit le Psalmiste (XXXVI, 39): "Le salut des justes vient du Seigneur."

2° Quand Paul ajoute (verset 5): "Il nous a sauvés non à cause des oeuvres de justice que nous eussions faites." il explique la condition d'après laquelle nous sommes sauvés. Et d'abord, il écarte une raison faussement présumée; il donne ensuite la raison véritable. La raison présumée, c'est que nous sommes saurés à cause de nos mérites propres. Or, Paul écarte cette raison, quand il dit (verset 5): "Non à cause des oeuvres de justice que nous eussions faites" (Rom XI, 5): "Dieu a sauvé ceux qu'il s'est réservés selon l'élection de sa grâce;" (Deutér., IX, 5): "Ce n'est pas votre justice, ni la droiture de votre coeur, qui sera cause que vous entrerez dans leur pays pour le posséder, etc." La raison véritable, c'est la seule miséricorde de Dieu; il dit donc (verset 5): "Mais à cause de sa miséricorde"

(Lament., III 22): "Si nous n'avons point été perdus entièrement, c'est l'effet des miséricorde du Seigneur;" (Luc, I, 50): "Et sa miséricorde s'étend d'âge en âge sur ceux qui le craignent."

3° Le mode d'obtenir le salut est de recevoir le baptême que l'Apôtre indique d'abord; en second lieu il on explique l'effet; troisièmement, la cause. 1. Il dit donc (verset 5): "Par l'eau," c'est-à-dire, nous avons été sauvés par une ablution spirituelle (Ephés., V, 26): "Afin de la sanctifier, après l'avoir purifiée dans le baptême de l'eau par la parole de vie;" (Zachar., XIII, 1): "En ce jour-là, il y aura une fontaine ouverte la maison de David et aux habitants de Jérusalem, pour y laver les souillures du pécheur, etc." 2. Quant aux effets, l'Apôtre ajoute (verset 5): "Par l'eau de la renaissance et le renouvellement du Saint Esprit." Il faut se rappeler pour entendre ceci, que l'homme dans l'état de perdition, avait besoin de deux choses, qu'il a obtenues par Jésus-Christ, à savoir de participer à la nature divine et de déposer sa nature ancienne, car il était séparé de Dieu (Isaïe LIX, 2): "Ce sont vos iniquités qui ont fait une séparation entre vous et votre Dieu, et ce sont vos péchés qui lui ont fait cacher son visage, pour ne plus vous écouter." L'homme, de plus, avait vieilli dans l'iniquité (Baruch III, 44): "Vous avez vieilli dans une terre étrangère, vous vous souillez avec les morts." Or, nous obtenons le premier de ces effets par Jésus-Christ, c'est-à-dire par la participation à la nature divine (II Pierre, I, 4): s Pour vous rendre par ces mêmes grâces participants de la nature divine." Mais une nature nouvelle ne s'acquiert que par la renaissance. Toutefois, cette nature nous est donnée de telle sorte que la nôtre demeure encore, et qu'ainsi elle nous vient par surcroît. Ainsi se forme la participation qui unit au Fils de Dieu, sans pour tant que l'homme soit détruit (Jean, III, 7): "Ne vous étonnez pas de ce que je vous ai dit qu'il faut que vous naissiez encore une fois." Voilà pourquoi elle s'appelle génération (Jacq., I, 48): "C'est lui qui, par sa volonté, nous a engendrés par la parole de la vérité, afin que nous fussions comme les premiers de ses créatures." Par Jésus-Christ également l'homme déposant la vieille nature du péché, a été renouvelé dans l'intégrité de sa nature; c'est ce qu'on appelle son renouvellement (Ephés., IV, 23): "Renouvelez-vous dans l'intérieur de votre âme." 3. Or, quelle est la cause de cet effet, et comment le coeur est-il ainsi purifié? Cette efficacité vient de la sainte et indivisible Trinité (Matth., XXVIII, 49): "Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Voilà pourquoi, au moment où Jésus-Christ recevait le baptême, les trois personnes se manifestèrent, le Père par les paroles qu'on entendit, le Fils dans sa chair visible, le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe. Voilà pourquoi aussi Paul dit: "Par le renouvellement du Saint-Esprit,"

c'est-à-dire qui est opéré par Lui" (Psaume CIII, 30): "Vous enverrez votre Esprit et ils seront créés." Par l'Esprit-Saint également s'opère in génération (Gelat., IV, 6): "Dieu a envoyé dans vos coeurs l'Esprit de son Fils, qui vous fait crier: Abbas! (Père !): "(Rom., VIII, 15): "Vous n'avez point reçu l'esprit de servitude, qui vous retienne dans la crainte; mais vous avez reçu l'Esprit de l'adoption des enfants, par lequel nous crions: Abbas ! (Père !)". Or, c'est Dieu le Père qui donne cet Esprit (verset 6): "Qu'il a répandu en nous avec effusion," dit Paul, exprimant ainsi l'abondance de la grâce reçue dans le baptême, où se fait la pleine rémission des péchés (Joël, 28): "Je répandrai mon Esprit sur toute chair, et aussi la diversité des dons de cette même grâce (Jacques I, 5): "II donne à tous libéralement et sans reprocher ses dons." Mais le Saint-Esprit est aussi donné par le Fils (verset 6): "Par Jésus-Christ notre Sauveur," (Jean, XV, 26): "Lorsque le consolateur sera venu, cet Esprit de vérité qui procède de mon Père et que je vous enverrai de la part du Père." Car en Jésus-Christ nous reconnaissons deux natures; or il appartient à l'une et à l'autre que Jésus-Christ donne le Saint-Esprit. D'abord à la nature divine, parce qu'il est le Verbe et que l'Esprit-Saint procède du Verbe et du Père, comme leur réciproque amour; ensuite à la nature humaine parce que le Christ en a tellement reçu la plénitude que par Lui il se communique à tous (Jean, I, 14): "Nous avons vu sa gloire; sa gloire comme Fils unique du Père, et plein de grâce et de vérité;" et (verset 16): "tous nous avons reçu de sa plénitude; et grâce pour grâce" (ch. III 34): "Dieu ne donne pas son Esprit par mesure. C'est pour cette raison que le baptême et les autres sacrements n'ont d'efficacité que par la vertu de l'humanité et de la passion de Jésus-Christ.

4° Quand l'Apôtre dit ensuite (verset '7): "Afin qu'étant justifiés par sa grâce, etc.," il rappelle la fin de notre salut, qui est la participation à la vie éternelle. C'est ce qui lui fait dire: "Afin que nous devinssions les héritiers de la vie éternelle." Ce qu'il appelle ici "justifiés," est la même chose que ce qu'il avait dit auparavant: "régénérés." Dans la justification du pécheur, il y a deux termes, à savoir, son principe: c'est la rémission de la coulpe et le renouvellement; et sa fin qui est l'infusion de la grâce: c'est la régénération. L'Apôtre dit donc: Le Verbe s'est fait chair," afin que nous soyons justifiés," c'est-à-dire, "renouvelés par la grâce," parce qu'il n'y a pas de justification sans, elle.

Dieu ne pourrait-il donc pas remettre la faute sans l'infusion de la grâce? Il semble qu'il le pourrait, puisque dans l'origine il pouvait établir l'homme tout à la fois et sans la grâce et sans la coulpe. Je réponds, il faut dire qu'autre est l'état d'un homme qui n'a jamais commis le mal

et qui peut aussi être et sans la grâce et sans la coulpe, autre celui de l'homme qui a déjà péché et qui ne peut être qu'un objet de haine ou un objet d'amour. Que s'il est aimé de Dieu, il faut qu'il l'aime à son tour, et s'il aime Dieu, Il faut que la grâce lui soit donnée, car sans la grâce, il ne saurait aimer. C'est aussi par elle que l'homme devient héritier (I Pierre, I, 4): "De cet héritage, où rien ne peut ni se détruire, ni se corrompre, ni se flétrir et qui vous est réservé dans les cieux."

Cet héritage, c'est celui " de la vie éternelle" (Psaume XV, 6): "Le sort m'est échu d'une manière très avantageuse, car mon héritage est excellent." Et comment héritiers? (verset 7): "Selon l'espérance que nous en avons," car l'espérance n'est plus pour la vie présente (Rom., V, 2): "Nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire des enfants de Dieu." Quand il ajoute (verset 7): "C'est une vérité très certaine, et dans laquelle je désire que vous vous affermissiez," l'Apôtre apporte la preuve de ce qu'il a dit sur notre salut et notre espérance. Comme s'il disait: ce que je vous ai dit est conforme à la foi (Apoc., XXII, 6): "Ces paroles sont très certaines et très véritable"

III° En disant (verset 8): "Dans laquelle, etc.," il ordonne à Tite de l'enseigner. Il impose donc d'abord un précepte; ensuite il en donne la raison (verset 8): "Ce sont là des choses vraiment bonnes, etc." I. Il dit donc: "Et ces vérités," à savoir, qui se rapportent aux bienfaits de Dieu, à la correction des pécheurs, "l'enseignement de la foi et des moeurs," je veux que vous les affermissiez" dans les autre (Job, IV, 4): "Vos paroles ont affermi ceux qui étaient ébranlés; (Actes XV, 32): "Ils consolèrent et fortifièrent aussi les frères par plusieurs discours." II. La rai son est (verset 8): "Afin que ceux qui croient en Dieu soient aussi les premiers à pratiquer les bonnes oeuvres." Ceci peut s'entendre des prélats de l'Eglise: comme si l'Apôtre disait: je veux que vous affermissiez ceux qui sont dans la voie, c'est-à-dire les prélats, afin qu'ils veillent à se montrer les premiers, parmi ceux qui croient en Dieu, c'est-à-dire les fidèles, dans la pratique des bonnes oeuvres (I Pierre, II, 12): "Que les bonnes oeuvres qu'ils vous verront faire les portent à rendre gloire à Dieu, au jour où il viendra les visiter;" (Matth., V, 16): "Que voyant vos bonnes oeuvres, ils glorifient votre Père qui est dans le ciel." (verset 8): "Ce sont là des choses bonnes," car il s'agit de la bonté de Dieu (Matth., XII, 35): "L'homme qui est bon, tire de bonnes choses de son trésor qui est bon." "Des choses utiles aux hommes" (Isaïe, XLVIII, 47): "Je prie le Seigneur votre Dieu qui vous enseigne des choses utiles."

Tite III, 9 à 15: Eviter les hérétiques et demander la grâce

SOMMAIRE. - L'Apôtre enseigne qu'il faut éviter les hérétiques comme gens pernicieux et perdus de mœurs. Il souhaite la grâce, et demande pour lui-même le salut de Notre Seigneur Jésus-Christ.

- 9. Mais évitez les questions impertinentes, les généalogies, les disputes et les contestations de la Loi, parce qu'elles sont vaines et inutiles.
- 10. Fuyez celui qui est hérétique, après l'avoir averti une première et une seconde fois;
- 11. Sachant que quiconque est en cet état est perverti, et qu'il pèche, comme un homme qui se condamne lui-même par son propre juge
- 12. Lorsque je vous aurai envoyé Arthémas ou Tychique, ayez soin de venir promptement me trouver à Nicopolis, parce que j'ai résolu d'y passer l'hiver.
- 13. Envoyez devant Zénas, le jurisconsulte, et Apollon, et ayez soin qu'il ne leur manque rien.
- 44. Et que nos frères aussi apprennent à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes oeuvres, lorsque le besoin et la nécessité le demandent, afin qu'ils ne demeurent point stériles et sans fruit.
- 15. Tous ceux qui sont avec moi vous saluent. Saluez ceux qui nous aiment dans la foi. La grâce de Dieu soit avec vous tous. Amen.

Paul, dans tout ce qui précède, a rappelé à Tite ce qu'il n'avait à enseigner au peuple fidèle pour l'instruire. Il lui explique maintenant ce qu'il doit éviter dans la doctrine même. C'est ce qu'il propose d'abord; ensuite il fait quelques recommandations familières (verset 4): "Puisque je vous ai envoyé Arthémas, etc."

I° La première partie se subdivise. L'Apôtre apprend à Tite I. à éviter les questions inutiles et étrangères II. À fuir les hérétiques (verset 10): "Fuyez celui qui est hérétique."

Sur la première subdivision, il fait deux choses: premièrement, il établit ce qu'il doit éviter dans son enseignement; secondement, il en assigne la raison (verset 9): "Parce qu'elles sont vaines, etc."

1° Il faut observer sur ce premier point, qu'il appartient à celui qui fait profession d'enseigner quelque science, de répondre aux difficultés qui peuvent s'élever à son occasion; secondement, de traiter par lui-même quelques points; troisièmement de discuter avec ceux qui contestent; quatrièmement enfin de faire connaître ce qu'il faut éviter par rapport à cette même science. Dans toutes les

autres sciences, nul homme sage ne répond aux difficultés de toutes sortes, mais seulement à celles qui se présentent sur la science même qu'il enseigne. De même celui qui enseigne la vérité n'a pas à répondre à n'importe quelle question. La sottise, en effet, est opposée à la sagesse, et la sagesse, c'est la doctrine de la vérité (Deutèr., IV, 5): "Je vous ai enseigné les lois et les ordonnances, selon que le Seigneur mon Dieu me l'a ordonné. Vous les observerez et vous les accomplirez. C'est en cela que vous ferez paraître votre sagesse et votre intelligence." C'est pourquoi saint dit (verset 9): "Mais évitez les impertinentes." Les questions opposées à ce que se propose cette doctrine manquent donc de sens. Or la doctrine a pour adversaire tout ce qui ne veut pas se soumettre à la sagesse (Job XXXIV, 35): "Pour Job, il a parlé inconsidérément, et il ne paraît point de sagesse dans ses discours." De plus il faut se garder de proposer comme douteux ce qui est certain, c'est-à-dire ce que chacun doit par lui-même retenir dans la science. C'est ce qui regarde les choses appartenant à la foi et à la règle des mœurs. Il y a encore certaines choses que le prédicateur de la vérité doit éviter; c'est ce qui fait dire à Paul (verset 9): "Les généalogies," car elles ne sont rapportées dans les saintes Ecritures qu'à cause des mystères et pour l'intelligence des faits historiques. En résistant aux contradictions, le prédicateur doit aussi se garder des disputes et des contradictions sur la loi." La discussion, quand elle a pour but d'obtenir la vérité est louable, mais employer la dispute pour montrer ce qu'on doit tenir ou rejeter, cette méthode est mauvaise (Proverbes XX, 3): "C'est une gloire à l'homme de se séparer des contestations;" (II Timothée., II, 14): "Ne vous amusez point à des disputes de paroles." Les contestations de la loi sont celles qui ne proviennent point de la faute de ceux qui défendent, mais qui naissent de quelque contradiction apparente des Ecritures, ou de raisons qui se détruisent réciproquement.

Doit-on toujours éviter ces sortes de discussions? Il faut. répondre que dans la sainte Ecriture, en ne considérant que la vérité, il n'y a jamais de contradiction. Si l'on en croit avoir rencontré une, c'est que ou l'on n'a pas saisi le sens du texte, ou que le texte en est altéré par la faute des copistes. Voilà ce que l'on remarque en particulier dans les nombres et les généalogies. Paul veut donc que l'on évite ces discussions, parce que l'on ne peut rien déterminer sur ces passages. La raison qu'il en apporte est. (verset 9): "Qu'elles sont essentielles," En effet, celui qui enseigne doit se proposer deux choses, l'utilité et la vertu (Proverbes VIII, 7): "Ma bouche publiera la vérité;" (Isaïe XLVIII, 17): "Je suis le seigneur votre Dieu qui vous enseigne ce qui vous est utile." On ne doit donc pas s'engager dans des discussions inutiles, qui ne s'appuient pas sur des vérités solides. Car

savoir des choses singulières, comme sont les généalogies, ne sert ni à perfectionner l'intellect, ni à régler les moeurs, ni à appuyer la foi. Ce sont là des questions vaines, à qui manque la solidité de la vérité.

- II. Quand Paul dit (verset 10): "Fuyez celui qui est hérétique, etc., il désigne quelle sorte d'hommes il faut éviter. Et d'abord il explique que ce sont les hérétiques; en second lieu, il en donne la raison (verset 11): "Sachant que qui est en cet état, etc."
 - 1° II dit donc (verset 10): ""Fuyez celui qui est hérétique." II faut ici remarquer ce qui rend hérétique. La première chose à chercher est ce que veut dire le nom même d'hérétique. Il ne vient point de division, mais d'élections, comme a remarqué Jérôme, car en grec le mot "hérésie" est synonyme de choix. Hérétique a donc le même sens que choisi, adhérant avec opiniâtreté à la secte d'un chef, secte qu'il a choisie. Ainsi observez que tout hérétique est dans l'erreur, mais quiconque est dans l'erreur, n'est pas pour cela hérétique, et cela pour deux raisons: d'abord du côté de l'objet de son erreur; par exemple, s'il ne s'agit point de la dernière fin de la vie humaine, ou encore de ce qui tient à la fin et aux bonnes mœurs. Car celui qui erre ainsi n'est pas hérétique. Que si l'erreur avait rapport à ce qui tient à la fin de la vie humaine, il y a toujours hérésie. Je dis la fin de la vie humaine, parce que dans l'antiquité, il y avait des sectes qui établissaient diversement cette fin, comme on le peut voir en lisant la doctrine des Stoïciens et des Epicuriens. Ou bien encore dans ce qui se rapproche de cette fin, comme si par exemple l'on disait que Dieu n'est pas un dans la Trinité, ou que la fornication n'est pas un péché, on serait hérétique. En second lieu du côté du choix: car si celui qui choisit n'est point opiniâtre, s'il est disposé à se corriger, suivant la décision de l'Eglise, si enfin il n'agit pas par malice, mais par ignorance, il n'est pas hérétique." Fuyez donc celui qui est hérétique," à cause du danger (II Timothée., II, 17): "Les discours qu'ils tiennent sont comme une gangrène qui répand insensiblement sa corruption;" ensuite pour qu'on ne prenne point part à leurs péchés, en paraissant leur donner son assentiment (II Jean, 10): "Si quelqu'un vient vers vous et ne fait pas profession de cette doctrine, ne le recevez point dans votre maison; enfin à cause du châtiment qui les attend." (Nomb., XVI, 26): "Retirez-vous des tentes des hommes impies, et prenez garde de toucher à aucune chose qui leur appartient, de peur que vous ne soyez enveloppés dans leurs péchés." Toutefois Paul veut qu'on avertisse l'hérétique, et si après cet avertissement il ne cède pas, il est alors un hérétique qu'on doit éviter. L'Apôtre dit (verset 10): "Après l'avoir repris une et deux fois." Ainsi procède-t-on dans l'Eglise en fait d'excommunication. La raison en est que dans toute chose le nombre a son commencement, son milieu et sa fin. Celui

qui est indiqué suffit donc à tout (II Corinth XII, 14): "Voici pour la troisième fois que je me prépare à aller vous voir, etc." C'est aussi à cause de la perfection du nombre ternaire.

2° La raison pour laquelle il faut fuir l'hérétique, c'est qu'il faut agir dès le début, avec celui qui s'égare, afin de le corriger (Matth., IX, 42): "Ce n'est pas celui qui se porte bien, mais celui qui est malade qui a besoin de médecin. On ne doit donc point l'abandonner avant de s'assurer s'il peut être guéri. S'il ne peut pas l'être, alors il faut l'abandonner (Luc, XIX, 22): "Méchant serviteur, je vous condamne par votre propre bouche."

II° A ces mots (verset 12): "Lorsque je vous aurai envoyé Arthémas ou Tychique," l'Apôtre entre dans quelques détails familiers. Et d'abord il fait quelques recommandations touchant sa personne. Ensuite il termine sa lettre par le salut.

I. Il dit donc (verset 12): "Lorsque je vous aurai envoyé Arthémas", ayez soin de venir promptement me trouver à Nicopolis, parce que j'ai résolu d'y passer l'hiver." Arthémas et Tychique étaient disciples de l'Apôtre. II les envoya parce qu'il voulait que Tite vînt le trouver. Il ne lui détermine point le temps, mais le lieu, car il en avait besoin pour l'aider dans le ministère de prédication. Cependant il voulut envoyer d'avance Arthémas, et fit connaître ce qu'il avait réglé pour les autres (verset 13): "Envoyez devant Zénas, docteur de la loi, et Apollon, et ayez soin qu'il ne leur manque rien." Ensuite il répond à une sorte d'objection (verset 14): "Et que vos frères aussi apprennent, etc." Cet Apollon est celui dont il est parlé au ch. XIX, 1, des Actes il était évêque des Corinthiens, et leur conduite l'avait forcé à les abandonner. Il se rendit alors en Crète auprès de Tite. Mais les Corinthiens s'étant amendés, l'Apôtre le rappelle. Il appelle Zénas "docteur de la loi," bien qu'Apollon fût très savant, parce que Zénas avait eu parmi les Juifs cette dignité. La raison pour laquelle Paul voulait que ces disciples vinssent d'abord, et non pas Tite, c'est que celui-ci était nécessaire en Crète, à cause de ses fonctions d'évêque, mais ceuxci étaient libres. Il ajoute (verset 13): "Ayez soin, qu'il ne leur manque rien;" comme s'il disait: Si vous n'avez pas vous-mêmes, que ceux qui dépendent de vous y pourvoient. C'est pourquoi il ajoute (verset 14): "Et que vos frères aussi apprennent à être toujours les premiers à patiquer les bonnes oeuvres," c'est-à-dire que les fidèles sachent pourvoir leurs frères, quand il le faut, comme le font les juifs. Il dit: "Que vos frères," c'est-à-dire ceux qui vous sont soumis, apprennent ainsi que les juifs, et les autres fidèles des Eglises d'Asie l'emportent sur eux, puisqu'ils subviennent aux besoins de leurs pauvres et de ceux qui leur annoncent l'Evangile, (verset 14): "Lorsque le besoin et la nécessité le demandent," c'est-à-dire dans les cas de nécessité" (I Timoth., V, 8): "Ayant donc de quoi nous nourrir et de qui nous couvrir, nous devons être contents." La raison pour la quelle ils doivent l'emporter (verset 14): "C'est afin qu'ils ne demeurent point sans fruit," (I Corinth., IX, 7): "Qui est-ce qui plante une vigne et n'en mange point de fruit?" Si donc le peuple fidèle est comme la vigne du Seigneur, il doit porter du fruit, non seulement spirituel mais temporel, afin que les vignerons puissent en vivre, autrement cette vigne demeurerait infructueuse (Matth., V, 19): "Tout arbre qui ne produit point de bon fruit sera coupé et jeté au feu."

II. L'Apôtre les salue, d'abord de la part de quelques frères; ensuite il les prie d'en saluer eux-mêmes quelques autres en son nom; enfin il fait lui-même sa salutation Premièrement donc il dit (verset 15): "Tous ceux qui sont avec moi vous saluent, etc.," c'està-dire, vous souhaitent le salut. Secondement (verset 15): "Saluez ceux qui nous aiment dans la foi," car il ne saurait y avoir d'alliance entre le fidèle et l'infidèle (II Parolipom., XIX, 2): "Vous donnez du secours à un impie, et vous faites alliance avec ceux qui haïssent le Seigneur." Ou bien encore "qui nous aiment dans la foi," c'est-à-dire d'un fidèle sentiment d'affection (Ecclésiastique, VI, 15): "Rien n'est comparable à l'ami fidèle." "Que la grâce de Dieu," qui est le principe de tous les biens (Rom., III, 24): "Etant justifiés gratuitement par la grâce," (verset 15): "Soit avec vous tous." L'Apôtre dit: "Avec vous tous," parce qu'il écrit non pas à un seul pour son utilité particulière seulement, mais pour l'Eglise entière." Grâces à Dieu'."